NATIONS UNIES

EP

UNEP/GCSS.X/10

Distr. : Générale
10 mars 2008

Français
Original : Anglais

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement
Monaco, 20–22 février 2008

Compte rendu du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire

Introduction

La dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est déroulée au Grimaldi Forum dans la Principauté de Monaco, du 20 au 22 févier 2008. Elle était convoquée comme suite au paragraphe 1 g) de la décision 20/17 du Conseil d'administration en date du 5 février 1999, intitulée « Vues du Conseil d'administration sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; à la décision 24/15 du Conseil d'administration en date du 9 février 2007, intitulée « Ordres du jour provisoires, dates et lieu de la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement »; au paragraphe 6 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, intitulée « Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, intitulée « Plan des conférences »; et conformément aux articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

I. Ouverture de la session

A. Cérémonie d'ouverture

1. La dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été ouverte le mercredi 20 février à 9 h 40. La session a commencé par la projection d'un court métrage intitulé « L'état de la planète ».

2. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Ministre costaricien de l'environnement et de l'énergie et Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, M. Roberto Dobles; une déclaration préenregistrée sur vidéo du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a été diffusée; une déclaration de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, Mme Anna Tibaijuka, a été lue par Mme Inga Björk-Klevby, Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat; enfin, le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, et Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco ont également prononcé une déclaration.

3. Dans sa déclaration liminaire, M. Dobles, s'exprimant au nom du Bureau et des délégations présentes, a remercié le Prince Albert II de Monaco d'avoir accueilli la session et il l'a également remercié pour les excellents préparatifs ainsi que pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il a rendu hommage au Prince Albert II, au nom de la communauté mondiale de l'environnement, pour sa direction éclairée et son engagement personnel au service de la cause de l'environnement. La Fondation Prince Albert II de Monaco, en particulier, serait appelée à étayer la poursuite de l'action pour la protection de l'environnement. Etaient présents à la session plus de 100 ministres et un grand nombre de hauts fonctionnaires et autres représentants de la société civile en charge de l'environnement, des milieux d'affaires, de la communauté scientifique et du système des Nations Unies. En tant que représentants de la communauté mondiale de l'environnement, ils avaient le devoir de répondre à l'attente des populations du monde entier en donnant des orientations sur la manière d'aborder les problèmes et de tirer parti des opportunités nouvelles, afin d'assurer la viabilité à long terme de la planète.

4. Un large éventail de mesures avaient été prises depuis la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenue à Nairobi en février 2007, pour faire avancer les travaux du PNUE dans de nombreux domaines, y compris les changements climatiques, les écosystèmes, la gestion des déchets et des produits chimiques, et la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. La réforme engagée au sein du PNUE, sous la conduite du Directeur exécutif, avait porté ses fruits : la gestion avait été profondément remaniée, et les travaux et activités de fond avaient été rationalisés, notamment avec l'établissement d'un rang de priorité. Les deux temps forts de la session en cours seraient l'examen du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (*GEO-4*) et l'examen du projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013. Le rapport *GEO-4* exposait des conclusions scientifiques critiques pour les décideurs et avait servi de fondement à l'élaboration de la Stratégie à moyen terme, qui donnait aux Etats membres l'occasion ou jamais d'orienter le PNUE dans une direction plus claire et axée sur les résultats. Le Réseau pour la neutralité climatique, qui serait inauguré à la session en cours, méritait qu'on le soutienne et il encourageait les gouvernements et les pouvoirs publics à tous les niveaux à accepter l'idée d'une société neutre sur le plan climatique. Concluant ses remarques, M. Dobles a souhaité aux représentants des délibérations fructueuses en les conviant à faire en sorte que la dixième session extraordinaire se déroule dans un esprit de coopération et de compromis. Enfin, il a félicité Mme Angela Cropper pour sa nomination au poste de Directrice exécutive adjointe du PNUE.

5. Dans sa déclaration, M. Ban Ki-moon s'est dit enchanté de saluer les représentants à la dixième session extraordinaire du Conseil/Forum, rappelant que dans le cadre de sessions analogues, les ministres de l'environnement et autres représentants avaient depuis plus de 20 ans trouvé des solutions constructives et créatives pour relever les défis posés par la viabilité de la planète. Ces représentants, ainsi que leurs prédécesseurs, avaient laissé entrevoir une réelle possibilité d'assister à l'avènement d'économies « vertes », notamment grâce à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'au commerce et au marché du carbone. Avec le Plan stratégique de Bali pour guide, le Conseil/Forum devait maintenant faire porter ses efforts sur la mobilisation de ressources financières pour confronter les changements climatiques, donner une nouvelle impulsion et renforcer les travaux du PNUE. A cet égard, la Stratégie à moyen terme allait permettre de mieux cibler l'action du PNUE pour obtenir des résultats tangibles. Soulignant qu'il importait de parvenir à un accord à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Copenhague en 2009, il a souligné qu'il importait de conserver l'élan acquis en continuant de prendre des mesures concrètes. Les citoyens du monde réclamaient le changement, et il a exhorté les représentants assemblés à la session en cours à répondre à leur attente.

6. Dans sa déclaration, Mme Tibaijuka regrettait de ne pouvoir assister à la session en cours en raison de la situation politique difficile qui prévalait au Kenya, siège d'ONU-Habitat. ONU-Habitat s'était engagée à mener une action coopérative à long terme pour lutter contre les changements climatiques; son principal partenaire dans cette entreprise était le PNUE. Le rythme effréné de l'urbanisation allait accentuer la vulnérabilité des zones urbaines aux changements climatiques et menaçait de nombreuses villes et des centaines de milliers d'habitants, dont un milliard d'habitants de bidonvilles en particulier. Se référant à l'un des deux principaux thèmes de la session, à savoir la gouvernance internationale de l'environnement, elle a souligné qu'une réforme en profondeur du système mondial de gestion de l'environnement s'imposait à l'évidence pour assurer une meilleure gouvernance, une utilisation plus rationnelle des ressources et un meilleur cadre de coordination pour éviter la concurrence et la redondance entre les organismes des Nations Unies, les banques de développement et autres institutions. Il fallait donner davantage de pouvoir aux autorités locales, d'autant que les effets du changement climatique se faisaient sentir de manière plus aigüe à l'échelon

local. Se référant à l'autre thème de la session, la mobilisation d'un financement pour lutter contre les changements climatiques, elle a souligné que le lien entre les villes et le financement de la lutte contre les changements climatiques était double : les villes et les autorités locales étaient celles qui assumaient la responsabilité de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et qui, particulièrement dans les pays en développement, se trouvaient aux prises avec les impacts immédiats des changements climatiques. Il était donc vital d'améliorer leur accès au financement, y compris par le biais du Mécanisme pour un développement propre institué par le Protocole de Kyoto, et de veiller à ce qu'elles soient parties prenantes dans les négociations sur le régime qui succéderait au Protocole de Kyoto après 2012. Pour conclure, elle a invité les représentants à participer à la quatrième session du Forum urbain mondial qui se tiendrait à Nanjing en octobre 2008 sur le thème d'une urbanisation harmonieuse, au cours de laquelle on se pencherait sur des questions liées au développement durable des établissements humains et aux changements climatiques.

7. Prenant la parole, le Directeur exécutif a remercié le Prince Albert II pour le soutien qu'il avait apporté au PNUE, à titre personnel et par l'entremise de son gouvernement, à l'organisation de la session extraordinaire. Il a loué le Prince Albert II d'avoir fait de l'intérêt qu'il porte personnellement à l'environnement un engagement politique et une question de la plus haute importance nationale. Il avait montré, grâce à sa Fondation, ce que, mû par l'inspiration et le dévouement, on pouvait accomplir, même au niveau d'un petit Etat. En 2008, il s'était vu attribuer le titre de Champion de la Terre du PNUE et, tout comme Wangari Maathai, il parrainait activement la Campagne pour un milliard d'arbres. Cette campagne avait suscité un immense enthousiasme et plus de 1,9 milliard d'arbres avaient déjà été plantés. Il fallait maintenant trouver de nouveaux moyens de canaliser l'énergie et le soutien du public que cette campagne avait inspirés. Il a également remercié tous les participants à la session en cours, notant que plus de 150 Etats membres y avaient envoyé des représentants. Il a fait observer que le Conseil/Forum se réunissait à un moment critique, puisque le défi posé par les changements environnementaux était désormais au cœur de l'ordre du jour en matière de développement. Les changements climatiques ne devaient pas être perçus comme rétrécissant la portée de l'ordre du jour, mais au contraire comme une lentille grossissante permettant de mieux percevoir les autres problèmes. D'ailleurs, la meilleure compréhension et la prise de conscience de l'environnement émergeaient comme moteurs du développement des sociétés et des économies. Il a exhorté les participants à ne pas voir dans le Forum un organe administratif du PNUE mais une plateforme permettant aux ministres de l'environnement de s'adresser aux citoyens du monde en quête d'inspiration et de solutions pratiques.

8. Le Prince Albert II a déclaré que c'était avec fierté que Monaco accueillait les membres du Conseil/Forum. Ses pensées allaient à tous ceux qui avaient été affectés par les évènements récemment survenus au Kenya et il exprimait son soutien à Wangari Maathai, à titre personnel ainsi qu'au nom du Conseil/Forum. Il a insisté sur l'importance d'une action immédiate pour surmonter la crise que traversait actuellement l'environnement mondial, ajoutant que des politiques efficaces devaient être mises en place pour protéger les ressources écologiques irremplaçables, que davantage de choix d'investissements devaient être offerts et que les avancées technologiques devaient être promues. Il fallait entrer dans une ère d'innovations et de créativité et il était clair que les finances publiques et privées allaient jouer un rôle clef dans la promotion du développement durable. Des règlements internationaux cohérents allaient devoir être élaborés pour encourager les principales économies mondiales à coopérer à la mise au point de nouvelles technologies hautement performantes. Il a souligné que les entreprises privées pouvaient apporter des changements positifs en modifiant l'attitude des consommateurs. Son ambition était que Monaco devienne le lieu de destination privilégié des entrepreneurs et des investisseurs impliqués dans la recherche-développement et la commercialisation de nouvelles technologies environnementales.

9. Il a ensuite décrit les efforts déployés par la Principauté de Monaco pour réduire ses émissions au titre du Protocole de Kyoto ainsi que le programme de compensation des émissions de carbone en place depuis 2007 pour les grandes manifestations qui se tenaient dans la Principauté, y compris la session actuelle du Conseil/Forum. Le programme pour la neutralité carbonique s'inscrivait dans la politique de coopération internationale menée par la Principauté de Monaco, axée sur la lutte contre la pauvreté, puisque les changements climatiques affectaient au premier chef les groupes les plus défavorisés de la société. Il a souligné, toutefois, que le fait de payer pour compenser les émissions de carbone ne remplaçait pas les efforts visant à réduire à la source l'impact du carbone sur l'environnement. Il a aussi appelé l'attention sur la priorité à accorder aux efforts de financement pour l'adaptation aux changements climatiques. Il a ensuite parlé de l'intérêt qu'il portait personnellement au continent Arctique, où les effets des changements climatiques se faisaient gravement sentir, comme il avait pu le constater lui-même. Dans le cadre de l'Année internationale polaire, sa Fondation envisageait d'éventuelles activités sur ce continent. La Principauté de Monaco était prête à accueillir

toute initiative susceptible d'apporter des progrès dans ce domaine. Il espérait que le Conseil/Forum se pencherait sur ce problème et proposerait des solutions concrètes.

B Discussion sur le leadership par la motivation

10. Durant la 1ère séance plénière de la session, un débat a eu lieu sur le thème « Pour un leadership éclairé au service de l'environnement, de la paix et de la sécurité ». Ont participé à ce débat les lauréats du Prix Nobel de la paix Wangari Maathai, fondatrice du mouvement Ceinture Verte au Kenya et Mohan Munansinghe, Vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

11. En présentant les orateurs, M. Steiner a rappelé qu'au cours des trois années écoulées, le Comité Nobel avait à deux reprises décerné le Prix à des particuliers ou groupes de scientifiques qui avaient mis en relief les liens entre la paix, la sécurité et l'environnement; en 2004, le Prix avait été décerné à Wangari Maathai et à son mouvement Ceinture Verte et, en 2007, il avait été attribué conjointement à Al Gore et au GIEC. Il a ensuite expliqué que Wangari Maathai n'avait pas pu venir en personne assister à la réunion, ayant été retenue au Kenya où elle aidait l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dans ses efforts de médiation. Une déclaration serait lue en son nom par la Conseillère du Groupe consultatif de la jeunesse TUNZA pour l'Afrique, Mme Margaret Koli. Présentant M. Munansinghe, M. Steiner a mis en exergue le rôle clef qu'il avait joué en attirant l'attention de la communauté internationale sur les liens entre les changements climatiques et les facteurs économiques.

12. Dans sa déclaration, Wangari Maathai regrettait de ne pas pouvoir être présente, mais estimait que son pays avait besoin d'elle dans l'épreuve qu'il traversait. En attribuant le Prix Nobel de la paix à son mouvement Ceinture Verte en 2004, le Comité Nobel avait fait le lien entre l'environnement et la paix et reconnu que la paix et la démocratie pouvaient s'obtenir par le biais de l'action environnementale. En plantant des arbres, symboles de paix, le mouvement Ceinture Verte avait aidé des communautés entières à comprendre non seulement que les gouvernements ont des comptes à rendre mais aussi que le respect mutuel et les relations basées sur la confiance, l'intégrité et la justice sont tout aussi importantes. Le mouvement était parvenu à réconcilier des communautés antagonistes en plantant des arbres pour la paix. Il était grand temps de redécouvrir le lien entre les arbres, la culture et le règlement des conflits, eu égard en particulier aux effets des changements climatiques.

13. M. Munasinghe a aussi prononcé une déclaration présentant les excuses du Président du GIEC, M. Rajendra Pachauri, retenu par un empêchement. Il a expliqué que les changements climatiques devaient être pris au sérieux parce qu'ils compromettaient le développement et qu'ils affectaient plus particulièrement les populations les plus vulnérables, à savoir les pauvres, les enfants et les personnes âgées, ainsi que les écosystèmes les plus exposés, à savoir les petits îles, le continent arctique, les grands deltas asiatiques, l'Afrique subsaharienne et les écosystèmes particulièrement sensibles. Les liens entre le développement et les changements climatiques constituaient un cercle vicieux : le développement conduisait à l'émission de gaz à effet de serre qui en retour étaient responsables des changements climatiques. Ces changements climatiques affectaient les écosystèmes et avaient un impact sur le développement. Des mesures d'atténuation et d'adaptation étaient donc nécessaires et il convenait de les mettre en œuvre plus systématiquement que par le passé.

14. Il a déclaré que, même si les problèmes posés par les changements climatiques et la viabilité du développement étaient complexes et sérieux, il n'en était pas moins fermement convaincu qu'ils pouvaient être surmontés conjointement, à condition d'agir sans plus tarder. L'idéal serait que toutes les politiques climatiques combinent les mesures d'atténuation et d'adaptation et s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable. Les connaissances et la technologie nécessaires existaient déjà; ce qui faisait défaut, c'était la volonté politique. Le développement durable comportait des éléments environnementaux, sociaux et économiques. Par conséquent, les gouvernements, les milieux d'affaires et la société civile devaient œuvrer ensemble pour veiller à ce que le développement durable tienne compte de l'ensemble de ces éléments. Le PNUE pouvait jouer un rôle crucial en démontrant que les changements climatiques étaient indissociables de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement, et pas seulement du septième Objectif, « Assurer un environnement durable ». Il a invité le PNUE à mettre en lumière l'impact des changements climatiques au niveau macroéconomique, sur la croissance et le développement, afin de mobiliser un soutien et des ressources pour trouver et appliquer des solutions.

II. Organisation de la session

A. Participation

15. Les 56 Etats[1] ci-après, membres du Conseil d'administration/Forum mondial ministériel sur l'environnement, étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Niger, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Somalie, Thaïlande, Tunisie, Tuvalu et Uruguay.

16. Les 82 Etats ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement mais qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Barbade, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Chypre, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Estonie, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Iles Salomon, Irak, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Surinam, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

17. Un observateur de l'Ordre souverain militaire de Malte a également participé à la session.

18. Les organes des Nations Unies, services de secrétariat et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : Accord sur la conservation des cétacées de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente, Agence internationale de l'énergie atomique, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Centre régional d'information des Nations Unies, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Secrétariat de l'ozone, Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, Programme des Nations Unies pour le développement, Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes, Organisation mondiale du commerce et Université des Nations Unies.

19. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail et Organisation météorologique mondiale.

20. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Communauté européenne, Fonds pour l'environnement mondial, Ligue des Etats arabes, Organisation consultative juridique Asie-Afrique, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme coopératif pour

[1] La composition du Conseil d'administration a été déterminée par les élections tenues à la 43e séance plénière de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue le 3 novembre 2005, et à la 52e séance plénière de la soixante-deuxième session, tenue le 15 novembre 2007.

l'environnement de l'Asie du Sud, Secrétariat du Commonwealth et Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN).

21. En outre, des représentants de 113 organisations non gouvernementales et organisations de la société civile ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

B. Adoption de l'ordre du jour

22. A sa 1ère séance plénière, le Conseil/Forum a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa session, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GCSS.X/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Organisation de la session :
   a) Adoption de l'ordre du jour;
   b) Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Questions de politique générale :
   a) Etat de l'environnement;
   b) Nouvelles questions de politique générale;
   c) Environnement et développement.
5. Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration.
6. Questions diverses.
7. Adoption du compte rendu des travaux de la session.
8. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux de la session

23. A la 1ère séance de la session, le Conseil/Forum a examiné et approuvé l'organisation des travaux de la session faisant l'objet des recommandations contenues dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GCSS.X/1/Add.1).

24. Comme suite à l'une de ces recommandations, il a été décidé que le Conseil/Forum tiendrait des consultations ministérielles qui commenceraient dans l'après-midi du mercredi 20 février et se prolongeraient jusque dans la matinée du vendredi 22 février. Ces consultations porteraient sur les deux thèmes retenus pour la session, à savoir « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique » et « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU » au titre du point 4 b) de l'ordre du jour. Il a été décidé en outre que les consultations ministérielles comporteraient un mélange de séances plénières, de discussions et de tables rondes.

25. Le Conseil/Forum a également décidé de créer un Comité plénier, présidé par M. Jan Dusik (République tchèque), pour examiner les points suivants de son ordre du jour : 4 a) (Questions de politique générale : Etat de l'environnement); 4 c) (Questions de politique générale : Environnement et développement); 5 (Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration); et 6 (Questions diverses). Il a été décidé en outre qu'un groupe officieux des Amis du Président serait constitué et chargé de préparer le résumé du Président sur les consultations ministérielles portant sur les thèmes I et II. Ce groupe serait présidé par M. Robert Calcagno, Conseiller de gouvernement pour l'équipement, l'environnement et l'urbanisme du Département de l'urbanisme de la Principauté de Monaco et composé des présidents des cinq groupes régionaux et des organisations d'intégration économique.

26. Il a été convenu par ailleurs que le Conseil/Forum examinerait les points suivants de son ordre du jour : 3 (Vérification des pouvoirs des représentants), 7 (Adoption du rapport) et 8 (Clôture de la session) à sa séance plénière de l'après-midi du vendredi 22 février 2008.

27. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Conseil/Forum était saisi des documents correspondants, indiqués dans l'ordre du jour annoté pour la session en cours (UNEP/GCSS.X/1/Add.1)

D. Rapport du Comité plénier

28. Le Comité plénier a tenu quatre séances sous la présidence de M. Dusík, du 20 au 22 février, pour examiner les points de l'ordre du jour dont il avait été saisi. Le Conseil/Forum a pris note du rapport du Comité plénier à sa 6e séance plénière, le 22 février dans l'après-midi. Ce rapport figure à l'annexe II du présent compte rendu.

E. Adoption des décisions

29. A sa 6e séance plénière, le vendredi 22 février dans l'après-midi, le Conseil/Forum a adopté les décisions suivantes :

Décision no.	Titre
SS.X/1	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et gestion des déchets
SS.X/2	Développement durable de la région arctique
SS.X/3	Stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013
SS.X/4	Décennie internationale de la lutte contre les changements climatiques
SS.X/5	L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement

30. Le Conseil/Forum a adopté les décisions précitées sur la base du projet de décision approuvé par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité, y compris l'examen du projet de décision, figure dans l'annexe II au présent compte rendu.

III. Pouvoirs des représentants

31. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants à la session. Les représentants de 56 Etats membres sur 58 ont participé à la session et leurs pouvoirs ont été jugés en bonne et due forme. Le Président en a informé le Conseil/Forum, qui a approuvé le rapport du Bureau à sa 6e séance plénière, le 22 février 2007.

IV. Questions de politique générale

A. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif

32. A la 1ère séance plénière, M. Steiner a donné lecture de sa déclaration de politique générale. Il a souligné, pour commencer, que bon nombre des informations scientifiques présentées par M. Munasinghe dans son exposé sur le leadership par la motivation concernaient directement la politique en matière d'environnement. Les changements d'orientation politique et la stratégie à moyen terme proposée pour le PNUE faisaient partie de deux transformations majeures, la première étant le passage d'une « économie brune » à une « économie verte » et la seconde étant la réforme engagée au sein du PNUE pour en faire une organisation plus ciblée, mieux adaptée et axée sur l'obtention de résultats.

33. S'agissant de la réforme engagée au sein du PNUE, M. Steiner a exposé le projet de Stratégie à moyen terme, qui était le fruit d'un processus inclusif et transparent. La stratégie proposée avait été élaborée douze mois avant le délai prévu, comme le voulait la réforme en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies à laquelle le Conseil d'administration du PNUE souscrivait. Pour assurer la cohérence des activités du PNUE, six domaines d'intervention prioritaires thématiques étaient circonscrits dans la stratégie proposée : changements climatiques; catastrophes et conflits; gestion écosystémique; gouvernance de l'environnement; substances et déchets dangereux; adoption de modes de consommation et de production durables pour une utilisation efficace des ressources. Les réformes en matière de gestion comportaient la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats, une redistribution de l'autorité et des responsabilités, la restitution du contrôle financier aux directeurs de projets au stade de l'élaboration des plans de travail, la prise en compte de la parité hommes-femmes et la formation du personnel dans le cadre de la programmation commune par pays des Nations Unies. Le PNUE entendait se positionner comme prestataire de services au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et, à cet effet, allait renforcer son aptitude à honorer les engagements pris dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et fonder ses activités sur une base scientifique.

34. La préparation anticipée du projet de Stratégie à moyen terme avait donné aux membres du Conseil d'administration l'occasion de faire connaître leurs opinions et de déterminer les priorités en matière de programmes dès le stade initial. Vu l'évolution mondiale vers des économies plus vertes, les ministres de l'environnement allaient devoir assumer de plus grandes responsabilités. Tout comme les donateurs croyaient en l'utilité du PNUE et dans la réforme qu'il avait engagée, les investisseurs

s'engageaient aussi de leur côté à améliorer l'environnement en menant des actions créatrices d'emplois telles que la production d'énergies propres, l'écotourisme et les modes de transport alternatifs. Les préoccupations à l'égard de l'environnement affectaient aussi les gouvernements et, dans un proche avenir, les ministres des finances allaient devoir se familiariser avec les problèmes écologiques, tandis que les ministres de l'environnement auraient besoin d'acquérir un haut niveau de compétences économiques. Tandis que le secteur privé et les institutions de financement multilatérales injectaient des milliards voire des trillions de dollars directement dans des économies « vertes », le PNUE et ses partenaires, y compris les ministres de l'environnement, se devaient de guider ces flux d'investissements, qui étaient désormais devenus les moteurs de changement vis-à-vis de l'environnement. Cependant, malgré cette évolution, le développement durable n'avait toujours pas été instauré à grande échelle, et il restait peu de temps pour y parvenir. La science et la technologie étaient déjà en place et le public était conscient de la nécessité d'évoluer; cependant, la politique et l'action étaient nécessaires pour éviter l'avenir austère qui se préparait si la dégradation de l'environnement prenait le pas sur les capacités d'innovation de l'humanité.

35. Evoquant les évènements récemment survenus au Kenya, M. Steiner a fait observer que le fait pour le siège d'un organisme des Nations Unies de se trouver pris au milieu de soulèvements sociaux et politiques était sans précédent. Pour l'heure, le PNUE continuait de fonctionner comme si de rien n'était; toutefois, si la situation venait à s'aggraver, l'impact sur ses programmes serait inévitable.

36. M. Steiner a clôturé sa déclaration de politique générale en félicitant Mme Beverly Miller, qui quittait son poste de Secrétaire du Conseil d'administration, ainsi que Mme Angela Cropper, qui avait rejoint le PNUE en qualité de Directrice exécutive adjointe.

37. Le texte intégral de la déclaration de politique générale est reproduit dans l'annexe III au présent compte rendu.

B. Etat de l'environnement (point 4 a) de l'ordre du jour)

38. Le Conseil/Forum a abordé l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa 1ère séance plénière, en entendant un exposé de M. Steiner sur les conclusions du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (*GEO-4*), qui faisait l'objet d'un rapport du Directeur exécutif dont le Conseil/Forum était saisi (UNEP/GCSS.X/3). *GEO-4* était le résultat de plusieurs années d'un travail intensif de nombreuses parties prenantes. Il présentait une évaluation scientifique de l'évolution de l'environnement et de la manière dont cette évolution affectait le développement et le bien-être de l'humanité. Le rapport montrait que cette évolution se précipitait à un rythme sans précédent alors même que l'humanité était encore loin de voir se profiler l'avènement d'un développement durable. Tous les indicateurs mettaient en évidence une aggravation de la situation qui affectait aussi bien les pays développés que les pays en développement. Un certain nombre d'innovations ou « percées vertes » pouvaient prêter à un certain optimisme, même si elles ne s'étaient pas encore généralisées au point d'apporter une réponse globale cohérente aux problèmes. S'il existait des outils améliorés et de meilleures données scientifiques, et si le public était mieux informé et le secteur privé plus actif, il n'en restait pas moins que le seuil d'une action soutenue n'avait pas encore été franchi. Constatant le grand intérêt suscité par la publication du *GEO-4* auprès des médias, il a exprimé l'espoir que la communauté internationale s'en inspirerait, ainsi que de rapports analogues d'autres organisations, pour orienter l'action future.

39. Au cours du débat qui a suivi, le rapport *GEO-4* a été salué. Cet important ouvrage éclairait l'ordre du jour international en matière d'environnement et renforçait le rôle du PNUE en tant que principale autorité du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Plusieurs représentants ont déclaré qu'ils souscrivaient aux messages que cet ouvrage tentait de faire passer, y compris son insistance sur la nécessité d'une démarche holistique englobant l'environnement et le développement, et l'attention portée au développement durable et à la gestion des écosystèmes. Certains représentants ont souligné l'importance du *GEO-4* comme outil permettant aux décideurs d'appuyer leurs décisions sur une solide base scientifique.

40. Un représentant a déclaré que le PNUE devait veiller à tirer pleinement parti des conclusions du *GEO-4* dans ses activités quotidiennes et à mettre en place une procédure de réexamen qui lui permettrait d'évaluer l'ensemble du processus, en vue de l'améliorer. Un autre représentant a indiqué qu'il fallait disposer d'évaluations mieux ciblées et plus rapides pour compléter par petites touches le tableau plus vaste présenté par le *GEO-4*. Il a demandé au Directeur exécutif d'examiner comment il serait possible de développer des synergies avec d'autres évaluations environnementales et de présenter un rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa prochaine session.

41. Le point 4 a) de l'ordre du jour a également été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II au présent compte rendu.

42. Les décisions adoptées par le Conseil/Forum figurent dans l'annexe I au présent compte rendu et sont énumérées à la section E du chapitre II plus haut.

C. Nouvelles questions de politique générale (point 4 b) de l'ordre du jour)

43. A sa 2e séance plénière, le mercredi 20 février dans l'après-midi, le Conseil/Forum a abordé l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour (Questions de politique générale : nouvelles questions de politique générale), sous la forme de consultations ministérielles sur le thème I de la session, Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique, en mettant notamment l'accent sur le rôle des politiques nationales dans la facilitation des investissements. A sa 3e séance plénière, dans la matinée du jeudi 21 février, le Conseil/Forum a poursuivi l'examen du point 4 b) en se concentrant plus particulièrement sur la question de savoir si les marchés financiers étaient prêts à mobiliser les investissements nécessaires. Une discussion comportant un exposé général s'est tenue lors des 2e et 3e séances plénières, qui ont pris la forme de consultations ministérielles et ont toutes deux été suivies par quatre tables rondes ministérielles se déroulant simultanément. A sa 4e séance plénière, le jeudi 21 février dans l'après-midi, le Conseil/Forum a poursuivi l'examen du point 4 b), en faisant notamment porter l'accent sur la mobilisation des capitaux au niveau local. A sa 5e séance plénière, dans la matinée du vendredi 22 février, le Conseil/Forum a poursuivi l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour axé plus particulièrement sur le thème II de la session, Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU. Une discussion comportant deux exposés généraux a eu lieu, suivie d'une synthèse et des réactions. Pour examiner ce sous-point, les ministres et autres chefs de délégation étaient saisis des documents d'information destinés à stimuler les débats, y compris des actions possibles évoquées dans le résumé du Président sur les consultations ministérielles de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (UNEP/GCSS.X/9).

44. A la 6e séance plénière du Conseil/Forum, M. Calcagno a évoqué les résultats des consultations ministérielles. Il a mis en exergue les points saillants du résumé du Président sur les consultations, relevant qu'il traduisait la variété des vues plutôt qu'un consensus. Le Conseil/Forum a pris note du résumé du Président, qui figure dans l'annexe IV au présent compte rendu, soulignant qu'il traduisait la variété des vues exprimées durant les consultations ministérielles et ne constituait pas un texte consensuel.

D. Environnement et développement (point 4 c) de l'ordre du jour)

45. Le point 4 c) de l'ordre du jour a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II au présent compte rendu.

46. Les décisions adoptées par le Conseil/Forum figurent dans l'annexe I au présent compte rendu et sont énumérées à la section E du chapitre II plus haut.

V. Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris les décisions du Conseil d'administration

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. Steiner a présenté une note sur le projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 (UNEP/GCSS.X/8). Il a signalé que le Comité des représentants permanents s'était considérablement impliqué dans l'élaboration de cette stratégie, en consultation avec un large éventail de parties prenantes, pour qu'elle soit prête bien avant le délai fixé, afin qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration du programme de travail et du cadre stratégique du PNUE. La Stratégie à moyen terme comportait six domaines d'intervention prioritaires transversaux et investissait le PNUE d'une mission inspirée directement de la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement approuvée par le Conseil d'administration en 1997, qui restait aujourd'hui tout aussi valide qu'elle l'était lors de son adoption. Il a souligné que le fait pour le PNUE de se fixer six priorités ne signifiait nullement qu'il se considérait comme seul intervenant ou dirigeant dans un domaine quelconque; le PNUE considérait plutôt ces priorités comme des domaines critiques qu'il pouvait faire évoluer en collaboration avec d'autres organisations et organes. L'accent serait de nouveau mis sur l'amélioration des capacités dont disposait le PNUE pour mettre en œuvre effectivement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités; son rôle en tant que programme des Nations Unies pour l'environnement; la mise en place d'une solide base scientifique sur laquelle fonder ses interventions; et la mise en œuvre pleine et entière de la gestion axée sur les résultats. Pour conclure, il a affirmé que la Stratégie à moyen terme, ainsi que le programme de travail et le cadre stratégique,

par l'intermédiaire desquels elle serait réalisée, imprimait au PNUE une direction qui était indispensable à la réalisation de son programme de base.

48. Au cours du débat qui a suivi, la déclaration de politique générale et la Stratégie à moyen terme ont été largement louées. Plusieurs représentants ont été d'avis que la Stratégie aiderait à faire du PNUE une organisation plus efficace et mieux équipée pour relever les défis posés par les changements climatiques. Un certain nombre de représentants ont appuyé l'engagement de faire avancer le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Un représentant s'est déclaré favorable aux mécanismes de financement novateurs suggérés, qui offraient la possibilité d'inclure le secteur privé et la société civile et de mobiliser la créativité.

49. Quelques représentants, toutefois, ont estimé que la Stratégie à moyen terme aurait besoin d'être modifiée et améliorée, par exemple en clarifiant les moyens de mise en œuvre, notamment par le biais d'une intensification des synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement. Une représentante a déclaré que, alors que la Stratégie mentionnait la coordination avec d'autres organisations, elle n'accordait pas suffisamment d'attention à la coordination au sein du PNUE lui-même, ni aux liens entre les différentes stratégies du PNUE. Elle a ajouté que des efforts devraient être faits pour représenter toutes les régions dans les futurs travaux liés à la Stratégie.

50. Un représentant a dit que le PNUE devrait faire davantage d'efforts pour inclure les cultures locales ainsi que les croyances et valeurs traditionnelles dans ses activités. Un autre représentant a souligné la nécessité de mobiliser des ressources humaines, particulièrement à l'échelon local, et a suggéré d'encourager cette mobilisation en consacrant une décennie aux changements climatiques. Un autre représentant a appelé l'attention sur la Déclaration de Tunis, adoptée lors de la conférence intitulée « Solidarité internationale pour une stratégie face aux changements climatiques dans les régions africaine et méditerranéenne », tenue à Tunis en novembre 2007.

51. Le représentant de la Norvège a annoncé que son Gouvernement était sur le point de conclure avec le PNUE un accord en vertu duquel la Norvège fournirait 18 millions de dollars par an pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme. Par ailleurs, il a attiré l'attention sur l'urgence d'un cadre juridique pour lutter contre la menace posée par le mercure et il a demandé au PNUE de prendre l'initiative dans ce domaine.

52. Un représentant a déclaré que les exposés présentés par le Directeur exécutif montraient que le Forum ministériel mondial sur l'environnement fonctionnait comme prévu, examinant les nouvelles questions de politique générale et le fonctionnement du PNUE. Il a déclaré toutefois que le Forum devrait se concentrer sur les grandes questions, telles que l'approbation de la Stratégie à moyen terme, et s'abstenir de négocier des décisions pour le compte du Conseil d'administration ou d'adopter des décisions simplement aux fins de prendre note des rapports du Directeur exécutif. Il a annoncé que sa délégation soumettrait un projet de décision visant à clarifier la pratique à cet égard.

53. La représentante d'un groupe d'organisations de la société civile a déclaré qu'une plus grande attention devrait être portée aux mécanismes financiers visant à promouvoir la justice climatique et à cibler les pauvres, dont 70 % étaient des femmes. Elle a également déclaré son opposition à tout effort qui tendrait à limiter l'autorité dont disposait le Forum pour adopter ses décisions, car il était vital que le Forum conserve toute sa souplesse pour réagir aux problèmes environnementaux en temps utile.

54. Le point 5 de l'ordre du jour a également été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II au présent compte rendu.

55. Les décisions adoptées par le Conseil/Forum figurent dans l'annexe I au présent compte rendu et sont énumérées à la section E du chapitre II plus haut.

VI. Questions diverses

56. Le Conseil/Forum n'a examiné aucune question au titre de ce point.

VII. Adoption du compte rendu

57. Le Conseil/Forum a adopté le présent compte rendu à sa 6e séance plénière, le 22 février 2008, sur la base du projet de compte rendu qui avait été distribué et étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de le finaliser.

VIII. Clôture de la session

58. Durant la clôture de la session, le Président du Conseil/Forum et de nombreux représentants des Etats Membres ont rendu hommage à Mme Beverly Miller, qui quittait son poste de Secrétaire du Conseil d'administration en septembre 2008, pour ses longues années de service. Après cet hommage

et l'échange de civilités d'usage, le Président du Conseil/Forum a déclaré close la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement le vendredi 22 février 2008 à 16 h 35.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa dixième session extraordinaire

SS.X/1. Gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et gestion des déchets

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 24/3 sur la gestion des produits chimiques, en particulier sa section IV sur le mercure, ainsi que sa décision 24/5 sur la gestion des déchets,

Rappelant en outre la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999 relative à la création du Forum ministériel mondial sur l'environnement, instituant le Forum ministériel mondial en tant qu'instance de haut niveau pour la politique en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies,

Notant que, comme indiqué au paragraphe 6 de la résolution 53/242, les sessions extraordinaires du Conseil/Forum ont essentiellement pour but d'examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement,

Soulignant que, dans la mesure du possible, le Conseil/Forum prend ses principales décisions concernant les programmes dans le cadre de ses sessions ordinaires,

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports du Directeur exécutif sur la gestion des produits chimiques[2], sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure[3] et sur la gestion des déchets[4], dont l'établissement a été demandé par le Conseil d'administration dans ses décisions 24/3 II, 23/3 IV et 24/5, respectivement;

2. *Prend note* de l'importance particulière que revêtent les recommandations concrètes formulées aux fins des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, qui sont énoncées à la section I du chapitre II du rapport du Directeur exécutif sur la gestion des déchets;

3. *Décide*, compte tenu des questions importantes en matière de programmes soulevées dans les rapports susmentionnés, que le Conseil/Forum les examinera à sa vingt-cinquième session ordinaire;

4. *Prie* le Directeur exécutif de continuer à appliquer les décisions 24/3 et 24/5 et de présenter au Conseil/Forum, à sa vingt-cinquième session ordinaire, un rapport circonstancié sur les progrès accomplis dans l'application de ces décisions.

SS.X/2. Développement durable de la région arctique

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 22/11 du 7 février 2003 sur le développement durable de la région arctique, par laquelle il a, au paragraphe 2, notamment prié le Directeur exécutif de fournir des évaluations continues et des services d'alerte rapide concernant les nouveaux problèmes menaçant l'Arctique, en particulier leurs incidences sur l'environnement mondial,

Reconnaissant qu'en dépit des nombreux efforts, couronnés de succès, que ne cesse de déployer la communauté internationale depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et des quelques progrès réalisés, il importe que les gouvernements persistent dans leurs efforts visant à protéger l'environnement comme l'atteste le quatrième rapport sur *l'Avenir de l'environnement*

[2] UNEP/GCSS.X/4.

[3] UNEP/GCSS.X/5.

[4] UNEP/GCSS.X/7.

mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a mis en avant les préoccupations particulières que suscite la fonte des glaces arctiques,[5]

Rappelant que la Journée mondiale de l'environnement en 2007 avait pour thème : « La fonte des glaces : un sujet brûlant? » et soulignait les effets des changements climatiques sur les écosystèmes et communautés polaires, leurs conséquences pour l'ensemble de la planète et les mesures qui pourraient être prises pour éviter que ne se produisent des modifications abruptes, accélérées et probablement irréversibles de l'environnement,

Extrêmement préoccupé par les incidences de l'évolution du climat sur les régions polaires, notamment dans l'Arctique, où l'on enregistre des modifications plus prononcées et plus rapides que partout ailleurs, notamment les conséquences de plus en plus alarmantes sur les populations et la biodiversité de l'Arctique, ainsi que des importants effets des changements climatiques sur l'ensemble de la planète qu'atteste l'élévation du niveau de la mer résultant de la fonte des glaciers et de la banquise du Groenland,

Convaincu de la nécessité de protéger l'environnement marin de l'Arctique et de garantir la sécurité écologique des populations autochtones et autres de l'Arctique et celle de la biodiversité de la région,

Parfaitement conscient de la forte influence qu'exerce au niveau mondial la dynamique de la banquise arctique sur le système climatique planétaire et la circulation océanique,

Egalement fort conscient de la nécessité et de l'importance de mesures concertées pour favoriser l'adaptation des écosystèmes marins de l'Arctique aux changements climatiques et gérer ces écosystèmes de façon à répondre à l'évolution rapide du climat,

Soulignant que l'Année polaire internationale 2007-2008, à laquelle prennent part des milliers de scientifiques originaires de plus de 60 pays au pôle Nord et au pôle Sud, jette les bases du développement scientifique nécessaire à la prise de décisions en connaissance de cause,

Conscient de la grave préoccupation que suscite la vulnérabilité de l'environnement et des écosystèmes de l'océan et de la banquise arctiques ainsi que de la nécessité d'amener les Etats à développer leur coopération scientifique, comme cela est noté dans le préambule de la résolution cadre (62/215) sur les océans et le droit de la mer adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2007,

Prenant note du fait que le Programme des Nations Unies pour l'environnement participe aux réunions du Conseil de l'Arctique en qualité d'observateur,

Soulignant que l'exploitation des ressources de l'Arctique devrait être viable,

Estimant que l'environnement marin de l'Arctique, ses populations et sa biodiversité bénéficieraient des initiatives des Etats situés sur le pourtour de l'Arctique et des autres Etats et parties prenantes intéressés, visant à garantir sa protection et sa gestion compte tenu des activités commerciales, dont le trafic maritime, la pêche et l'exploitation des hydrocarbures et du gaz et l'extraction minière, entreprises dans des zones récemment ouvertes par la fonte des glaces,

Saluant les efforts, individuels et collectifs, des Etats de l'Arctique en vue de protéger l'environnement marin et de gérer les activités qui y sont menées, de sorte à réduire au minimum leurs incidences,

1. *Félicite* le Conseil de l'Arctique pour ses activités concernant l'environnement marin de l'Arctique et ses populations;

2. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à coopérer, comme demandé et selon qu'il y a lieu, avec les accords multilatéraux sur l'environnement concernés, le Conseil de l'Arctique et d'autres intervenants régionaux et internationaux intéressés;

3. *Exhorte* les gouvernements des Etats de l'Arctique et d'autres parties prenantes intéressées à continuer d'appliquer l'approche de précaution énoncée au Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, s'agissant des activités qui pourraient affecter l'environnement marin de l'Arctique, notamment sa biodiversité, et à continuer au besoin d'entreprendre des évaluations d'impact sur l'environnement;

4. *Prie* les gouvernements ainsi que le Conseil international pour la science et l'Organisation météorologique mondiale, les organismes ayant patronné l'Année polaire internationale

[5] *L'Avenir de l'environnement mondial, GEO-4* : l'environnement au service du développement pour les décideurs, les régions polaires, p. 19.

et d'autres intervenants régionaux et internationaux intéressés, dont les accords multilatéraux sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil de l'Arctique, de développer les connaissances scientifiques afin que les décisions puissent être prises en connaissance de cause, en favorisant la collaboration scientifique et la coordination internationales de façon à mieux suivre, comprendre et prévoir les changements survenant dans l'Arctique, en guise de principale retombée de l'Année polaire internationale;

5. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à s'associer à d'autres organisations et programmes intéressés pour obtenir des ressources destinées à soutenir et renforcer les réseaux d'observation de l'Arctique au-delà de la phase de recherche dans le cadre de l'Année polaire internationale;

6. *Prie également* les gouvernements des Etats de l'Arctique et d'autres parties prenantes intéressées à accélérer, individuellement et collectivement, la mise en œuvre de mesures appropriées d'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux, notamment par les communautés, au titre de la coopération en cours dans la région.

SS.X/3. Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013

Le Conseil d'administration,

Rappelant le paragraphe 13 de sa décision 24/9 demandant au Directeur exécutif d'élaborer, en consultation avec le Comité des représentants permanents, une stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 comportant une vision, des objectifs, des priorités et des mesures d'impact clairement définis et assortie d'un mécanisme robuste, qui serait soumise aux gouvernements pour examen, en vue d'être approuvée par le Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session,

Notant avec satisfaction les consultations ouvertes, transparentes et étendues menées par le Directeur exécutif avec le Comité des représentants permanents pour élaborer la stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013,

Notant également avec satisfaction les consultations qui ont eu lieu avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, pour élaborer la stratégie à moyen terme,

Notant en outre avec satisfaction que la stratégie à moyen terme élaborée par le Directeur exécutif est bien ciblée, axée sur l'obtention de résultats et qu'elle circonscrit six domaines d'activité prioritaires thématiques et transversaux sous-tendus par des moyens de mise en œuvre divers pour renforcer les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement pendant la période 2010-2013,

Soulignant qu'il importe de mettre pleinement en œuvre la décision SS.VII/1 relative à la gouvernance internationale en matière d'environnement adoptée par la Conseil d'administration à sa septième session extraordinaire (« Décision de Cartagena ») et *se félicitant* du fait que la stratégie à moyen terme met particulièrement l'accent sur une amélioration sensible des capacités dont dispose le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;[6] sur le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement comme principal organisme des Nations Unies dans le domaine de l'environnement; sur l'intention de veiller à ce que les actions du Programme des Nations Unies pour l'environnement reposent sur de solides fondements scientifiques; et sur une pleine mise en œuvre de la gestion axée les résultats,

Notant également les délais fixés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans les Instructions publiées pour la préparation du cadre stratégique 2010-2011 par chaque Fonds, Programme ou Département du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,[7]

Conscient qu'afin que la stratégie à moyen terme élaborée par le Directeur exécutif puisse être reliée de façon sensée au cadre stratégique et au programme de travail subséquent du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2010-2011, il est essentiel que le Conseil d'administration examine tout d'abord la stratégie à moyen terme à sa dixième session extraordinaire,

---

[6] Adopté par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 23/1 I.

[7] Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011, Instructions publiées par la Division de la planification des programmes et du budget de l'Organisation des Nations Unies le 11 octobre 2007. Ces instructions seront affichées sur le site http://ppbd.un.org.

Notant que le Directeur exécutif examinera les vues exprimées à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration concernant la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 en formulant les programmes de travail et budgets pour 2010-2011 et 2012-2013, et intègrera pleinement les politiques approuvées par le Conseil d'administration dans les programmes de travail,

1. *Se félicite* de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013 et *autorise* le Directeur exécutif à y recourir pour la formulation des cadres stratégiques, programmes de travail et budgets pour 2010-2011 et 2012-2013, et pour favoriser la coordination entre les divisions du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sans préjudice des résultats des négociations menées par les gouvernements sur les programmes de travail et budgets;

2. *Note* que toute question budgétaire découlant de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013 sera abordée dans le cadre des programmes de travail et budgets pour 2010-2011 et 2012-2013 qui seront approuvés par le Conseil d'administration à ses sessions respectives en se fondant sur les priorités établies et arrêtées par les Etats membres;

3. *Encourage* le Directeur exécutif à continuer de renforcer la gestion axée sur les résultats au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement et, en œuvrant dans le cadre du programme de travail approuvé pour la période 2008-2009, d'amorcer durant cette période la transition qui fera du Programme des Nations Unies pour l'environnement une organisation pleinement axée sur l'obtention de résultats;

4. *Prie* le Directeur exécutif de rendre régulièrement compte aux gouvernements de la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013 et de présenter au Conseil d'administration, à sa vingt-sixième session ordinaire en 2011, un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie.

SS.X/4. Décennie internationale de la lutte contre les changements climatiques

Le Conseil d'administration,

Demeurant profondément préoccupé par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, sont confrontés à des risques plus nombreux du fait des incidences néfastes des changements climatiques, et *soulignant* la nécessité de répondre au besoin de s'adapter à ces effets,

Rappelant les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui reconnaît notamment que le caractère mondial du défi posé par les changements climatiques requiert la coopération la plus large possible de tous les pays et leur participation à une réponse internationale efficace et appropriée, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées, et compte tenu de leurs moyens respectifs et de leurs conditions sociales et économiques,

Notant l'importance des conclusions scientifiques du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui contribuent utilement aux débats engagés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la compréhension du phénomène de l'évolution du climat, y compris ses incidences et les risques qu'il comporte,

Déterminé à préserver l'esprit de solidarité et l'engagement international suscités par l'issue de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 15 décembre 2007, y compris le Plan d'action de Bali (également connu sous le nom de « Feuille de route de Bali »),

Réaffirmant qu'il est résolu à appuyer les efforts qui sont faits en vue de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, indissociables de ceux visant à réduire considérablement la perte de biodiversité, encourager la lutte contre la désertification, éliminer l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir le développement durable et améliorer les conditions de vie des populations touchées ou vulnérables,

Invite le Conseil économique et social des Nations Unies à examiner la proposition tendant à proclamer les années 2010-2020 Décennie internationale de la lutte contre les changements climatiques, en ayant présent à l'esprit la résolution 61/185 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2006 relative à la proclamation d'années internationales, et à en informer l'Assemblée générale des Nations Unies avant sa soixante-troisième session.

SS.X/5. L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement

Le Conseil d'administration,

Conformément à ses fonctions et responsabilités, énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, à savoir maintenir à l'étude l'état de l'environnement mondial de façon à veiller à ce que les nouveaux problèmes d'environnement de portée internationale soient hiérarchisés et fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat, et encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

Rappelant ses décisions 22/1 sur l'alerte rapide, l'évaluation et le suivi, 23/6 sur la surveillance de l'état de l'environnement mondial, et 24/2 sur l'état de l'environnement mondial,

Se félicitant de l'établissement et de la publication, par le Directeur exécutif, du quatrième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement mondial*, y compris le résumé pour les décideurs approuvé au niveau intergouvernemental et par les parties prenantes,

Accueillant avec satisfaction le concours des experts, des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des centres de collaboration, du secteur privé et de la société civile à l'établissement du quatrième rapport sur *l'Avenir de l'environnement mondial*, ainsi que la déclaration adoptée par les participants à la deuxième Consultation intergouvernementale et multipartite sur le quatrième rapport GEO, tenue en septembre 2007, approuvant le résumé pour les décideurs établi à partir de ce rapport,

1. *Déclare qu'il demeure gravement préoccupé* par les changements environnementaux sans précédent et à tous les niveaux dont il est fait état dans le rapport d'évaluation, y compris par les délais nécessaires à la nature et aux sociétés humaines pour s'adapter à ces changements, et par le risque que les systèmes biophysiques et sociaux atteignent des points de basculement au-delà desquels des évolutions brutales, de plus en plus rapides et potentiellement irréversibles pourraient se produire, ainsi que par les effets potentiellement négatifs de ces changements sur le bien-être et le développement économique et social des êtres humains, en particulier les pauvres et les groupes vulnérables de la société;

2. *Reconnaît* que la dégradation actuelle de l'environnement représente un défi majeur pour le bien-être de l'humanité et le développement durable, voire dans certains cas pour la paix et la sécurité, et que pour de nombreux problèmes les avantages d'une action rapide l'emportent sur les coûts, et offrent de surcroît au secteur privé, aux consommateurs et aux communautés locales l'occasion de renforcer la coopération aux niveaux national et international en vue de parvenir à un développement durable;

3. *Se félicite* des progrès faits à bien des égards pour s'attaquer aux problèmes exposés dans le rapport et encourage un plus grand partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques ainsi que leur application plus fréquente;

4. *Souligne* que la transition vers un développement durable peut impliquer des choix difficiles entre les divers intérêts et préoccupations de la société, lesquels doivent être soutenus par des institutions bien gérées, efficacement administrées, novatrices et axées sur les résultats capables de créer les conditions nécessaires au changement, et que le Programme des Nations Unies pour l'environnement devrait promouvoir ces efforts et donner l'exemple;

5. *Encourage* les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public à collaborer aux niveaux mondial, régional, national et local en vue d'instaurer un développement durable et à prendre à temps les mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation qui s'imposent pour faire face aux modifications sans précédent de l'environnement;

6. *Prie* le Directeur exécutif d'encourager et d'appuyer, dans la mesure du possible, dans le cadre du Plan stratégique de Bali, les efforts des organismes nationaux procédant à des évaluations des modifications de l'environnement et de leurs incidences sur le développement;

7. *Prie également* le Directeur exécutif, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des préparatifs du quatrième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement mondial* et d'autres évaluations environnementales, ainsi que sur d'autres mesures prévues pour renforcer la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de présenter au Conseil d'administration à sa prochaine session, en consultation avec le Comité des représentants permanents :

a) Une vue d'ensemble des évaluations de l'environnement entreprises au niveau international, recensant les lacunes éventuelles et les doubles emplois, en étroite coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres entités des Nations Unies;

b) Un choix d'options pour l'élaboration éventuelle d'une évaluation globale des modifications de l'environnement et de ses incidences sur le développement qui soit à la fois crédible sur le plan scientifique et utile pour la formulation de politiques, accompagnée d'une analyse des coûts et d'une étude des avantages respectifs de chaque option.

Annexe II

Rapport du Comité plénier

Rapporteur : M. Boonam Shin (République de Corée)

Introduction

1. A la 1ère séance plénière de sa dixième session extraordinaire, le 20 février 2008, le Conseil d'administration /Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a décidé de créer un Comité plénier pour examiner les points 4 a), 4 c), 5 et 6 de l'ordre du jour. Le Comité devait également examiner les projets de décision établis par le Comité des représentants permanents auprès du PNUE rassemblés dans le document UNEP/GCSS.X/L.1 dont le Conseil/Forum proposait l'adoption.

2. Le Comité plénier, qui était présidé par M. Jan Dusik (République tchèque), conformément à la décision du Conseil/Forum prise à sa 1ère séance plénière, a tenu quatre séances du 20 au 22 février 2008. Le Comité a élu M. Boonam Shin (République de Corée), Rapporteur de ses travaux.

I. Organisation des travaux

3. Le Comité a décidé de se conformer au programme de travail figurant dans un document de séance distribué aux membres du Comité à sa 1ère séance.

4. Pour l'examen des points qui lui avaient été confiés, le Comité était saisi de la documentation sur chacun des points brièvement exposée dans l'ordre du jour annoté de la session en cours figurant dans le document UNEP/GCSS.X/1/Add.1.

II. Questions de politique générale : état de l'environnement; environnement et développement (points 4 a) et c) de l'ordre du jour)

Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration (point 5 de l'ordre du jour)

5. Le Comité s'est saisi des points 4 a), 4 c) et 5 simultanément.

6. Le Comité s'est saisi de ces points à sa 1ère séance, dans l'après-midi du mercredi 20 février 2008, que le représentant du secrétariat avait présentés. Notant que les documents pertinents les plus importants, notamment les conclusions du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* et la Stratégie à moyen terme proposée, avaient déjà été exposés en détail au cours de la séance plénière du matin, le représentant du secrétariat s'est intéressé au contexte et aux problèmes intéressant les points portant sur l'état de l'environnement et l'environnement et le développement. S'agissant du contexte, il a souligné la nécessité de concrétiser sans retard les débats et de passer d'une approche théorique à une approche opérationnelle de l'environnement et du développement. Il a indiqué que les quatre grands défis que devait relever le PNUE à cet égard concernaient la conception des programmes; l'évaluation et la communication; les problèmes sectoriels; et la réalisation. Le PNUE, a-t-il dit, devait développer ses moyens afin de mener son action de manière plus résolue et ciblée face aux problèmes qui se posaient ou se faisaient jour et d'orienter et de guider la communauté internationale.

7. Au cours du débat qui a suivi, nombre de ceux qui ont pris la parole ont exprimé leur gratitude au secrétariat pour les efforts déployés en vue d'élaborer la Stratégie à moyen terme proposée, certains notant avec satisfaction que la stratégie avait été présentée un an avant l'échéance prévue. Plusieurs représentants étaient favorables à la version actuelle de la stratégie. Certains ont indiqué qu'il fallait faire expressément état dans la stratégie du renforcement nécessaire des moyens dont disposait le PNUE pour aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en matière de développement de leur capacité scientifique. Un autre représentant était d'avis qu'il fallait mettre davantage l'accent sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en tant qu'élément moteur des futurs travaux du PNUE. Certains représentants estimaient qu'il fallait faire correspondre la Stratégie à moyen terme avec le mandat du PNUE qui devrait veiller à ne pas concevoir de nouveaux mandats. Un représentant a indiqué que la stratégie complétait en tout point des instruments tels que ceux qui étaient issus de la Décision de Cartagena et qu'elle contribuait à définir le rôle du PNUE. Un autre intervenant, qui s'exprimait au nom des pays en développement, a

indiqué que l'on devait faire figurer les politiques de l'eau dans le domaine prioritaire de la gestion des écosystèmes.

8. Un représentant a demandé comment le PNUE entendait rassembler à l'intérieur d'un cadre unique toutes les institutions multilatérales s'intéressant à la gouvernance de l'environnement. En réponse, le représentant du secrétariat a indiqué que le PNUE s'en remettrait en la matière à la direction éclairée des Etats membres. Il a ajouté que bien que certaines d'entre elles aient pu ne pas être mentionnées explicitement dans la Stratégie à moyen terme, les projets phares n'avaient pas été oubliés et les initiatives continueraient de s'en inspirer. Un représentant a indiqué que si la Stratégie à moyen terme avait été établie en consultation avec le Comité des représentants permanents, elle n'en était pas moins le fruit de l'action du secrétariat et ne devrait pas de ce fait se substituer aux programmes de travail et aux budgets qui déterminaient les activités du PNUE. Les activités du PNUE devaient être fondées sur les besoins des gouvernements, la Stratégie à moyen terme constituant une contribution à l'élaboration du programme de travail. Il s'est également inquiété du fait que certains programmes phares, s'ils n'étaient pas inscrits dans la Stratégie à moyen terme, pourraient avoir des difficultés à réunir les fonds nécessaires au cas où la Stratégie en viendrait à être ce sur quoi seraient fondées les décisions concernant l'allocation des ressources provenant du Fonds pour l'environnement. Le représentant du secrétariat a insisté sur le fait que le PNUE n'était pas en mesure d'influer sur les décisions en matière de financement sans l'approbation des Etats membres, et que les priorités seraient définies dans les programmes de travail pour les périodes biennales 2010-2011 et 2012-2013. Un autre représentant a précisé que le secrétariat avait conduit les opérations simplement parce que les Etats membres le lui avaient demandé.

9. Une représentante a souligné qu'il importait que les vues exprimées durant les débats en cours soient prises en compte si l'on voulait que la Stratégie oriente les travaux futurs, que sa version finale ait été ou non amendée. Elle a ajouté qu'outre les six priorités, l'attention devrait porter sur le renforcement des bureaux régionaux du PNUE et l'importance du rôle que celui-ci jouait en aidant les pays à respecter leurs engagements en matière de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Une représentante a indiqué que son Gouvernement était favorable aux six priorités énoncées dans la Stratégie, mais que des ressources suffisantes devraient être allouées au PNUE au titre de ses principales fonctions afin qu'il puisse demeurer le pilier de la structure responsable de la gouvernance en matière d'environnement.

10. Deux représentants ont loué la qualité du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*, l'un d'entre eux ajoutant toutefois qu'il ne traitait pas de manière satisfaisante les problèmes soulevés par la pollution du littoral. L'autre a exprimé l'espoir que la communauté internationale prêterait l'attention requise aux questions urgentes soulevées par le rapport telles que la nécessité de remédier au manque de moyens des pays en développement et de mobiliser des fonds pour qu'ils parviennent à un développement durable.

11. S'agissant de la gestion des déchets, un représentant a souligné qu'il importait d'améliorer la gestion des déchets industriels et médicaux et de développer les installations de traitement des déchets électroniques. En matière de gestion des produits chimiques, il a indiqué que le Conseil devrait mobiliser des ressources financières supplémentaires pour engager des activités prioritaires ajoutant qu'il était nécessaire de développer des moyens propres à garantir la réalisation des objectifs des programmes portant sur les produits chimiques. Enfin, il a appelé l'attention sur le fait qu'il importait de financer les activités régionales, notamment au Maghreb, pour que les agents des services douaniers soient formés à la lutte contre le trafic illicite. Un autre intervenant a accueilli avec satisfaction les initiatives du PNUE dans le domaine de la gestion des produits chimiques, en particulier sa coopération avec d'autres organisations internationales, et a demandé aux pays riches et à la communauté internationale en général de fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Il a ajouté qu'il conviendrait, dans le cadre de l'Approche, d'aider les pays éprouvant des difficultés en matière de législation et dans d'autres domaines, en développant leurs moyens et en assurant le transfert des technologies. Il a également demandé au PNUE de mobiliser suffisamment de ressources et de favoriser le transfert de technologie et le renforcement des capacités dans le domaine du mercure.

A. Présentation des projets de décision

12. Mme Agnes Kalibbala, Adjointe du Représentant permanent de l'Ouganda auprès du PNUE et Présidente du Comité des représentants permanents auprès du PNUE, a passé en revue les travaux menés à bien par le Comité des représentants permanents durant les préparatifs de la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Elle a présenté cinq projets de décision établis par le Comité pour que le Conseil/Forum les examine à sa présente session. Ces projets de décision, qui figuraient dans le document UNEP/GCSS.X/L.1,

portaient sur la gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et la gestion des déchets; la Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013; la réponse aux conclusions du quatrième rapport de la série sur *L'Avenir de l'environnement mondial*; le développement durable de la région arctique, proposé par Monaco; et une proposition de l'Algérie tendant à ce que soit proclamée une Année internationale de la lutte contre les changements climatiques.

13. Mme Kalibbala a observé que certains gouvernements avaient exprimé des réserves au sujet de certaines décisions, ce qui avait rendu nécessaire la poursuite de consultations officieuses avant la session en cours. Le représentant de l'Algérie a indiqué qu'à la suite de ces consultations officieuses sur le projet de décision présenté par son Gouvernement, le projet initial tendant à la proclamation d'une Année internationale de la lutte contre les changements climatiques avait été amendé; il était maintenant demandé que soit proclamée une Décennie internationale de lutte contre les changements climatiques. Présentant le projet de décision tel que modifié, il a souligné qu'il importait de mettre le secteur privé et le grand public au fait des changements climatiques afin de pouvoir mobiliser les fonds nécessaires et galvaniser l'opinion publique, précisant qu'une décennie serait une période plus propice à la réalisation de ces objectifs.

14. Un représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté un projet de décision soumis par son Gouvernement dans un document de séance, qui avait pour objet de hiérarchiser les travaux entrepris par le Conseil/Forum au cours de ses sessions extraordinaires. Il a indiqué que nombre des questions soulevées au cours d'une session extraordinaire donnée pouvaient aisément être reportées à la session ordinaire suivante du Conseil d'administration. Toutefois, il a souligné que le projet de décision ne tendait en aucune manière à modifier le règlement intérieur ou à limiter le droit des membres de proposer des projets de décision. De même, en vue de réduire le nombre de projets de décision à examiner au cours des sessions du Conseil d'administration, le projet de décision précisait que le Conseil d'administration n'était pas tenu d'adopter officiellement une décision pour prendre note du rapport du Directeur exécutif et que pour ce faire il suffisait d'indiquer dans le rapport de la session considérée qu'il en avait été ainsi.

15. Le Président a ensuite ouvert le débat sur le projet de décision concernant la Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013. Plusieurs représentants ont indiqué qu'ils étaient peu enclins à approuver un document que les gouvernements n'avaient pas négocié. Toutefois, ils ont précisé qu'ils appuyaient sans réserve le recours à la Stratégie pour aider à la planification du budget et du programme de travail du PNUE pour la période 2010-2013 comme moyen d'encourager la coopération entre les différents services du PNUE et d'orienter l'élaboration du cadre stratégique du PNUE. D'autres représentants, toutefois, étaient disposés à adopter le projet de décision en l'état, même s'ils étaient désireux d'engager d'autres débats pour trouver une solution convenant à tout un chacun.

16. Plusieurs représentants ont mis l'accent sur des questions ou domaines précis ne figurant pas dans la Stratégie à moyen terme qu'ils considéraient néanmoins comme prioritaires, s'inquiétant de ce que le fait de ne pas les inscrire dans la Stratégie à moyen terme pourrait aboutir ultérieurement à leur mise à l'écart. Un représentant a proposé que l'on ajoute un paragraphe au dispositif du projet de décision pour dissiper ces inquiétudes alors que d'autres estimaient que l'on ne pourrait être exhaustif et mentionner tous les domaines prioritaires du projet de décision omis. Un autre représentant encore a indiqué qu'il conviendrait d'insister davantage sur la nature intersectorielle des diverses questions inscrites dans la stratégie.

17. Un représentant de la société civile a exprimé sa satisfaction face à la rapidité avec laquelle avait été rédigée la Stratégie à moyen terme, prenant note de l'incorporation des préoccupations de la société civile dans le document, et a demandé instamment que la dynamique du processus soit maintenue. Plus précisément, il proposait que l'élaboration des programmes et budgets du PNUE soit entreprise sur la base de la stratégie plutôt que reportée à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration, dans 12 mois, pour examen.

18. En raison de ces interventions, le Comité a constitué un groupe de contact présidé par M. Jeremy Robert (France) et M. Juan Carlos Cue Vega (Mexique), ayant pour mandat de lui faire rapport à sa séance suivante avec des recommandations sur les trois points se rapportant au projet de décision concernant la Stratégie à moyen terme proposée. Le premier point consistait à savoir s'il fallait adopter la Stratégie au moyen d'une décision en bonne et due forme ou, à défaut, convenir dans le rapport de la session en cours que la stratégie constituait l'assise des travaux futurs sans qu'il soit nécessaire d'en négocier le texte. Le deuxième point avait trait à l'intégration de la stratégie proposée au programme de travail et au budget du PNUE, tandis que le troisième concernait le statut qu'il était convenu d'accorder à d'autres préoccupations environnementales, telles que l'eau et le transfert de technologie, au regard de la stratégie.

19. M. Dusik a présenté le projet de décision sur la gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et la gestion des déchets (UNEP/GCSS.X/L.1). Au cours du débat qui a suivi, quelques représentants ont déclaré appuyer la raison ayant inspiré le projet de décision présenté par les Etats-Unis d'Amérique, précisant qu'il était préférable, compte tenu du temps limité dont on disposait au cours des sessions extraordinaires du Conseil d'administration, de se consacrer aux consultations ministérielles plutôt qu'à des négociations, souvent de longue durée, sur le libellé des décisions qu'il était plus indiqué d'examiner au cours des sessions ordinaires du Conseil d'administration, sauf lorsqu'elles étaient particulièrement urgentes. Certains représentants ont été favorables à la proposition tendant à ce que le Conseil/Forum adopte uniquement les décisions qui lui étaient utiles.

20. Plusieurs intervenants ont indiqué qu'il fallait prendre note des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure, l'un d'entre eux ajoutant que les synergies entre la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants devaient aussi être encouragées. Un représentant a proposé de modifier le projet de décision sur la gestion des produits chimiques pour y mentionner, aux côtés des pays en développement et des pays à économie en transition, les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement. Le Comité a alors approuvé le projet de décision pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum.

21. Un représentant a souligné que, pour permettre au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure de soumettre des recommandations consensuelles et des options au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-cinquième session, les Etats membres devaient élaborer et échanger des mesures concrètes globales avant sa deuxième réunion, qu'il prévoyait de tenir du 6 au 10 octobre 2008.

22. A sa 2e séance, dans la matinée du jeudi 21 février, le Comité plénier a examiné le projet de décision sur la réponse aux conclusions du quatrième rapport sur L'Avenir de l'environnement mondial (*GEO-4*). Le *GEO-4* et le projet de décision ont dans l'ensemble recueilli un avis favorable; toutefois, certains représentants ont estimé que le projet de décision était imparfait et superflu.

23. Plusieurs représentants ont loué l'esprit de collaboration qui avait présidé à l'élaboration du *GEO-4* et la base scientifique qu'il fournissait aux travaux des responsables politiques et des décideurs. Le sentiment général était que le *GEO-4* renforçait la position du PNUE en tant qu'autorité du système des Nations Unies en matière d'environnement. Plusieurs représentants ont cependant appelé l'attention sur certaines inexactitudes qu'ils avaient relevées dans le texte et dans les données, et l'un d'entre eux a souligné que le rapport n'avait pas été approuvé dans son ensemble ni par les gouvernements ni par les parties prenantes.

24. Un représentant a demandé si l'on disposait des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre les mesures recommandées dans le rapport. Le représentant du secrétariat a répondu que des ressources seraient nécessaires. Un représentant a mentionné le rôle de la Nouvelle-Zélande en tant qu'hôte principal de la Journée mondiale de l'environnement prévue le 5 juin 2008, qui aurait pour thème « CO_2, non à la dépendance ! » et qui avait pour but d'encourager l'adoption de modes de vie à faible intensité de carbone.

25. Les partisans du projet de décision ont souligné qu'il était en phase avec le sentiment d'urgence ressenti partout face aux modifications de l'environnement; qu'il transmettait le message positif selon lequel le PNUE entendait passer à l'action vigoureusement et rapidement en s'appuyant sur son fond de connaissances; qu'il aiderait à renforcer les capacités du PNUE en matière de surveillance et d'évaluation; qu'il encourageait des actions plus audacieuses et plus novatrices de la part des décideurs; et qu'il contribuerait à développer les liens entre le PNUE et d'autres organes et organisations.

26. Plusieurs représentants ont émis des réserves à l'égard de certains aspects du projet de décision, notamment le fait qu'il soit axé sur les problèmes et les difficultés plutôt que sur les solutions; son libellé; le fait qu'il n'accorde pas l'importance voulue à l'identification et à la diffusion des meilleures pratiques; le fait qu'il attribue au PNUE des rôles qu'il n'a pas besoin de jouer en matière de surveillance et d'établissement de cibles environnementales; et le fait qu'il n'accorde pas assez d'attention au processus ascendant, centré sur les gouvernements, qui devrait caractériser les évaluations futures. Un représentant a déclaré que des négociations sur le projet de décision détournerait l'attention des discussions ministérielles sans raison aucune, rappelant que par le passé les rapports GEO n'avaient jamais fait l'objet de décisions du Conseil d'administration. Il a donc suggéré de laisser ce projet de décision de côté.

27. A l'issue de ce débat, un groupe de rédaction a été constitué et placé sous la présidence du représentant de la Suisse, pour remanier le projet de décision en tenant compte des observations faites durant le débat.

28. Le projet de décision visant à proclamer une décennie internationale de la lutte contre les changements climatiques a recueilli un large soutien, en particulier de la part des représentants des pays en développement et des petits Etats insulaires en développement. Bon nombre d'entre eux ont été d'avis qu'il importait de capitaliser sur le soutien politique fort engendré par le récent Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali, afin que le climat reste au premier plan non seulement de l'ordre du jour en matière d'environnement mais aussi de l'ordre du jour politique international. Un représentant a souligné que même si la prise de conscience intergouvernementale de la question des changements climatiques avait eu lieu, la proclamation d'une décennie internationale contribuerait à faire prendre conscience de cette question au niveau national.

29. Un intervenant a déclaré que, si le projet de décision était en soi louable, vu l'examen et les préparatifs approfondis que requerrait la proclamation d'une décennie internationale pour qu'elle soit couronnée de succès, il n'y avait pas lieu d'envisager le projet de décision à l'heure actuelle. Un autre intervenant a souligné que, dans la mesure où les ressources humaines et financières disponibles seraient déjà mises à rude épreuve compte tenu du calendrier chargé des réunions nécessaires pour faire aboutir les négociations engagées dans le cadre de la « Feuille de route de Bali » d'ici la fin de l'année 2009, l'examen du projet de décision devait être différé. Selon lui, l'attention du public avait suffisamment été attirée sur la question des changements climatiques. D'autres ont objecté, estimant que le moment était idéal pour proclamer une décennie de la lutte contre les changements climatiques, puisqu'elle coïnciderait avec les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène. Un intervenant s'est félicité du fait que le projet de décision regroupait tous les engagements déjà pris et n'aurait donc pas d'incidences budgétaires majeures. Un autre représentant a signalé que, dans la mesure où la plupart des actions préconisées dans le cadre de la décennie proposée seraient engagées à l'échelon national, elles n'affecteraient pas nécessairement les budgets des organisations internationales compétentes.

30. Un représentant s'est demandé si la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques n'était pas l'organe le plus compétent pour adopter une décision visant à proclamer une décennie de la lutte contre les changements climatiques. Un autre a répliqué que le PNUE, en tant que principale organisation internationale en matière d'environnement, était bien placé pour adopter une décision à ce sujet; toutefois, si une décision à cet effet était adoptée, des liens devraient être établis avec la Convention-cadre pour assurer le succès de la décennie en question. Un autre intervenant a précisé que le projet de décision ne faisait que recommander à l'Assemblée générale de proclamer une décennie internationale et que, par conséquent, ce ne serait pas le PNUE qui ferait cette proclamation. Le représentant du secrétariat a fait savoir au Comité que le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avait déjà été consulté au sujet du projet de décision à l'étude et qu'il n'avait pas soulevé d'objections.

31. Plusieurs représentants ont déclaré qu'ils étaient certes favorables au projet de décision, mais il convenait d'en modifier le libellé. Il était, par exemple, fait mention de la mise en œuvre par le biais de comités nationaux sur le changement climatique, qui n'existaient peut-être pas dans tous les pays. Un représentant s'est notamment félicité de la composante « citoyenne » de la décennie envisagée, ajoutant que puisque l'on avait déjà proposé que les années 2010-2020 soient proclamées Décennie internationale des déserts et de la désertification, on pouvait saisir l'occasion qui était donnée de développer des synergies.

32. Vu l'absence de consensus, le Comité a convenu de constituer un petit groupe de rédaction informel des Parties intéressées, dont le point de contact serait le représentant de Maurice. Le groupe a été prié de présenter au Comité, à sa prochaine séance, un rapport sur la manière dont progressaient ses travaux.

33. Le représentant de Monaco a présenté une version modifiée du projet de décision proposé par son gouvernement sur le développement durable de la région Arctique. Elle était le fruit des consultations qui avaient eu lieu depuis la dernière réunion du Comité des représentants permanents auprès du PNUE. Il a remercié tous ceux qui y prenaient part pour leur contribution et souligné qu'il importait de protéger cette zone fragile de la planète. Au cours du débat qui a suivi, d'autres représentants ont partagé les vues exprimées dans le projet de décision, notant que le PNUE siégeait à titre d'observateur au Conseil de l'Arctique et que la coopération internationale entre le Conseil de l'Arctique et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement devait être renforcée. Le Comité a approuvé le projet de décision, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum.

34. Présentant le projet de décision de son pays, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a précisé qu'il visait à circonscrire les sessions extraordinaires du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement aux débats ministériels du Forum, conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, et à ne favoriser que l'adoption, lors de ces sessions extraordinaires, des décisions urgentes, qui ne pouvait être reportée à une session ordinaire du Conseil/Forum. Il a assuré le Comité que la décision n'avait pas pour effet de modifier le règlement intérieur, d'empêcher les gouvernements de présenter des projets de décision, ou de les empêcher d'adopter des décisions lors des sessions extraordinaires.

35. Au cours du débat qui a suivi, certains gouvernements ont souscrit aux objectifs généraux du projet de décision. On s'est néanmoins inquiété de ce que la décision, une fois adoptée, nuirait aux travaux et à la dimension du Conseil d'administration. Un représentant a souligné que la question ne s'était jamais posée avant l'adoption de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, parce qu'en ce temps là des sessions extraordinaires n'étaient convoquées que si nécessaire. Depuis lors, les sessions extraordinaires biennales se tenaient systématiquement en même temps que les sessions du Forum ministériel mondial sur l'environnement, ce qui témoignait de l'importance de ces sessions, qui donnaient aux ministres l'occasion de discuter des problèmes environnementaux pressants et émergents. Si l'autorité dont disposait le Conseil d'administration pour prendre des décisions à ses sessions extraordinaires était entravée de quelque manière que ce soit, les ministres pourraient alors décider de ne plus participer à ces sessions, ce qui en amoindrirait la visibilité.

36. Répondant aux diverses inquiétudes exprimées, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a réitéré que le projet de décision ne visait aucunement à modifier le règlement intérieur; à limiter le pouvoir de décision du Conseil d'administration et, s'il était adopté, ne s'appliquerait pas rétroactivement. En voulant s'assurer que seules les questions appelant un examen immédiat soient abordées dans le cadre des sessions extraordinaires, son pays voulait faire davantage porter l'accent sur le Forum ministériel mondial sur l'environnement. Un représentant a fait observer, à ce propos, que le nombre des projets de décision dont le Conseil était saisi à chacune de ses sessions extraordinaires était sur le déclin. Cela signifiait que les représentants avaient déjà bien réfléchi à la question; une décision à ce sujet était donc superflue et risquait de surcroît de semer la confusion dans les esprits, alors qu'il suffisait de mentionner dans le rapport du Comité pour la session en cours du Conseil/Forum, la nécessité de réduire au minimum le nombre des décisions. Un autre représentant a vivement soutenu l'opinion selon laquelle les rapports n'ont pas besoin d'être entérinés par une décision.

37. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est déclaré prêt à travailler sur le libellé du projet de décision pour qu'il soit plus constructif. D'autres représentants ont indiqué qu'eux aussi avaient des idées à proposer pour en clarifier le contenu. Le Président a donc demandé au représentant des Etats-Unis de mener des consultations officieuses avec les Parties intéressées, en marge de la session, pour tenter de parvenir à un consensus, et de faire rapport au Comité sur les résultats de ces consultations. Le représentant des Etats-Unis, présentant ultérieurement son rapport, a signalé qu'il avait largement consulté les représentants d'autres délégations. La plupart étaient favorables à la teneur du projet de décision et soutenaient en particulier l'idée que les sessions extraordinaires soient axées sur les discussions ministérielles; que les projets de décision examinés lors des sessions extraordinaires soient en nombre limité et portent exclusivement sur les questions urgentes; et qu'aucune décision n'était nécessaire pour prendre acte d'un rapport du Directeur exécutif. Néanmoins, nonobstant leur accord sur les idées motivant le projet de décision, ils avaient estimé qu'une décision n'était pas le meilleur moyen de les promouvoir et ils avaient suggéré qu'il serait préférable de se contenter d'en prendre note dans le rapport sur les travaux de la session. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que, par conséquent, il retirait le projet de décision proposé par son gouvernement, ajoutant qu'il souhaitait cependant que ses remarques soient consignées dans le rapport sur les travaux de la session.

38. Le Président a demandé au Coprésident du groupe de contact chargé du projet de décision concernant la Stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013, M. Robert, de faire rapport au Comité sur l'issue des délibérations du groupe de contact. Présentant le projet de décision révisé, paru sous la forme d'un document de séance, M. Robert a passé en revue les changements apportés au contenu du projet de décision, qui tenait compte des préoccupations soulevées lors du débat en plénière. Le représentant de l'Argentine, prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a signalé que les questions préoccupant le groupe de contact, en particulier la question des examens d'étapes de la mise en œuvre de la stratégie, avaient été incluses dans le projet de décision révisé, et il a ajouté que les discussions s'étaient déroulées dans un esprit de coopération constructif. Il a mentionné que son pays accordait une grande importance à la décision 24/11 du Conseil d'administration concernant la politique du PNUE en matière de ressources en eau ainsi qu'au Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités

terrestres; en conséquence, il était impératif d'inclure dans la stratégie proposée les politiques et programmes en matière de ressources en eau. Le Comité a approuvé le projet de décision révisé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum.

39. A sa 3e séance, dans l'après-midi du jeudi 21 février, le Comité plénier a poursuivi l'examen du projet de décision sur la réponse aux conclusions du *GEO-4*. Le Président du groupe de rédaction a présenté le texte agréé par le groupe. Le représentant d'une entité régionale d'intégration économique a déclaré que le membre de phrase « articulées dans le résumé pour les décideurs », qui avait été inséré après chaque référence au *GEO-4* par suite des consultations, limitait inutilement l'application du *GEO-4*, d'autant que les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres intéressés utiliseraient ce rapport comme il leur conviendrait. Un autre représentant a réitéré les vues de son gouvernement, qui jugeait le projet de décision superflu. Il était néanmoins prêt à le soutenir à condition que le membre de phrase précité y figure. Ce membre de phrase était essentiel car le résumé à l'intention des décideurs était la seule partie du rapport qui avait été négociée quelque peu lors des consultations avec l'ensemble des parties prenantes. Il a convenu que les gouvernements et autres intéressés pouvaient utiliser le *GEO-4* comme ils le jugeaient bon. Le rapport intégral n'était toutefois pas un texte négocié et selon son gouvernement, était déficient à certains égards et ne devait donc pas bénéficier d'une approbation sans réserve dans une décision du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

40. Vu l'absence de consensus sur ce projet de décision, il a été convenu qu'il ne serait pas transmis au Conseil/Forum pour examen.

41. A la suite du débat sur le projet de décision concernant le *GEO-4*, une représentante a offert des suggestions concernant les préparatifs du cinquième rapport de la série, ajoutant qu'il devrait faire l'objet de consultations améliorées, d'une contribution plus équilibrée de la part de toutes les organisations et d'une meilleure intégration des travaux scientifiques. Elle a ajouté que les futurs rapports GEO devraient porter davantage sur les domaines dans lesquels le PNUE se trouvait comparativement avantagé.

42. A sa 4e séance, dans la matinée du vendredi 22 février, le Président a annoncé que des consultations informelles s'étaient poursuivies concernant le projet de décision sur le *GEO-4*, que le Comité avait convenu la veille de ne pas présenter au Conseil/Forum pour examen, et qu'un texte de compromis avait été élaboré, dont était saisi le Comité dans un document officieux. Après examen du projet de décision de compromis, le Comité l'a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum.

43. A la même séance, le représentant de Maurice a fait savoir que le groupe de rédaction chargé du projet de décision sur la proclamation d'une Décennie internationale de lutte contre les changements climatiques était parvenu à un accord sur ce projet. Le Comité a alors approuvé le projet de décision, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum.

B. Exposés des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement

44. A la 3e séance du Comité plénier, dans l'après-midi du jeudi 21 février, un groupe de représentants des accords multilatéraux sur l'environnement a fait des exposés sur le thème « les accords multilatéraux sur l'environnement et la gouvernance internationale de l'environnement », qui ont été suivis par un débat interactif. M. Janos Pasztor, Directeur du Groupe de la gestion de l'environnement, a présidé la séance qui avait pour but d'explorer les moyens de donner suite de manière cohérente aux conclusions du quatrième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial*, en améliorant notamment la gouvernance internationale de l'environnement dans le cadre d'approches innovantes pour la communication et l'échange d'informations, domaines dans lesquels les accords multilatéraux sur l'environnement pouvaient jouer un rôle prépondérant.

45. Le groupe d'intervenants comprenait M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; M. Marco González, Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone du PNUE; Mme Maria Nolan, Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal; M. Donald Cooper, Secrétaire exécutif de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm; M. Anada Tiéga, Secrétaire général de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar); M. Willem Wijnstekers, Secrétaire général de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); M. Robert Hepworth, Secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS); Mme Marie-Christine Grillo, Secrétaire exécutive de l'Accord sur la conservation des cétacées de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente

(ACCOBAMS); et M. Ibrahim Shafii, Responsable de programme (Spécialiste des questions techniques), Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

46. M. Gnacadja a évoqué deux grandes questions : l'intervention ciblée à différents niveaux et les synergies au sein des conventions et accords et entre ces derniers. Il a indiqué que l'amélioration de la gouvernance devrait contribuer au développement durable, au niveau national comme au niveau mondial : en renforçant les synergies et en assurant une plus grande intégration dans les plans nationaux de développement au niveau national; et en offrant un appui aux processus nationaux et autres au niveau mondial. Une question clé était de savoir, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement, si l'on pouvait, en procédant à des changements institutionnels, améliorer sensiblement la gouvernance. L'ONU devait démontrer sa capacité à s'adapter et à se restructurer, en se dotant de nouveaux moyens et en recourant à toute une série d'approches pour s'attaquer avec souplesse aux problèmes naissants. A cet égard, on a, dans le cadre de la Stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, souligné la nécessité d'établir des synergies pour stimuler l'action, compte tenu du lien entre la désertification et les changements climatiques. Dans le cas où, pour des raisons organisationnelles ,l'on adopterait une approche fondée sur les regroupements, ceux-ci, a-t-il conclu, devraient être construits autour de thèmes ayant des liens spécifiques entre eux.

47. M. González a rappelé qu'au moment où étaient menées les négociations sur le Protocole de Montréal à la fin des années 80, il n'existait pas de solution de remplacement avérée des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et le lien entre l'appauvrissement de la couche d'ozone et le changement climatique ainsi que les effets de cet appauvrissement sur les processus physiques, biologiques et chimiques étaient mal connus. Néanmoins, la communauté scientifique avait convaincu les gouvernements qu'il était essentiel d'agir sans tarder pour protéger la couche d'ozone et que le coût de l'inaction serait de loin supérieur à celui d'une action rapide. Le Protocole de Montréal qui était orienté vers l'obtention des résultats, mettait l'accent sur le respect des mesures de réglementation aux niveaux national et international et aidait les pays en développement à se conformer à leurs obligations. Il accordait une place centrale aux évaluations techniques, scientifiques et environnementales de façon à s'assurer que les gouvernements disposent d'informations exactes et fiables sur lesquelles fonder leurs décisions. M. Gonzalez a rappelé qu'en septembre 2007, les Parties au Protocole avaient pris la décision historique d'accélérer l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) à la fois pour renforcer le Protocole et parce que cela avait des effets bénéfiques pour le climat. La création de telles synergies constituait un défi majeur que le Protocole de Montréal prenait au sérieux; c'était dans un tel esprit que le Secrétariat de l'ozone invitait régulièrement les secrétariats des autres accords multilatéraux sur l'environnement à ses réunions et les encourageait à tenir des manifestations parallèles. Il publiait aussi périodiquement un bulletin sur les liens entre les accords multilatéraux sur l'environnement, pour lequel il sollicitait la contribution d'autres secrétariats. M. González estimait que les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et le PNUE avaient de nombreuses possibilités de promouvoir et d'appuyer ces synergies. L'échange d'informations était toutefois essentiel dans un tel processus.

48. Mme Nolan a informé les représentants que depuis sa création en 1991, le Fonds multilatéral avait financé des activités dans 146 pays, parmi lesquels 141 avaient bénéficié d'un appui en matière de renforcement des capacités pour les projets de renforcement institutionnel, la formation ou les réseaux régionaux. Le Fonds avait engagé plus de 2 milliards de dollars pour financer l'élimination de 220 000 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ce qui avait permis d'éliminer près d'une gigatonne des émissions de gaz à effet de serre. Mme Nolan s'est également félicitée de la décision extrêmement ambitieuse prise par les Parties au Protocole de Montréal d'accélérer l'élimination des HCFC. Des défis demeuraient toutefois, notamment quant à savoir comment fournir aux pays en développement l'appui dont ils avaient besoin pour honorer leurs engagements en vertu du Protocole de Montréal et comment concilier cet appui avec les exigences engendrées par d'autres défis écologiques comme le changement climatique. L'établissement de plus grandes synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et la mise au point de nouveaux produits de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, y compris ceux s'attaquant aux doubles effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du changement climatique, constituaient d'autres défis. Des possibilités nouvelles émergeaient aussi, par exemple, le regroupement des ressources des accords multilatéraux sur l'environnement pour accroître le renforcement des capacités. Elle a également indiqué que le Fonds, qui était doté d'une structure de gouvernance lui permettant de s'adapter aux nouvelles évolutions, était bien équipé pour atteindre ses objectifs. Il dépendait toujours cependant de l'appui que continuait de lui fournir les pays bénéficiaires.

49. M. Cooper, Secrétaire exécutif et co-Secrétaire exécutif, respectivement, des secrétariats des Conventions de Stockholm et de Rotterdam, a défini la structure administrative des conventions qui

étaient dans une large mesure administrées conjointement. Puisque ce type d'administration s'était révélé efficace, les Etats pouvaient peut-être envisager de s'en inspirer pour d'autres domaines de l'environnement. Les deux secrétariats avaient des services administratifs communs et reçu pour mandat de mettre en œuvre conjointement leurs activités, notamment le renforcement des capacités et l'assistance technique, aux niveaux régional et national. La possibilité de leur associer la Convention de Bâle était actuellement à l'étude. Outre qu'elle entraînait une réduction des coûts et une meilleure efficacité, cette approche permettait également de regrouper les organismes compétents dans un pays pour mettre en œuvre conjointement le programme relatif aux produits chimiques. Autre avantage de la structure administrative de la Convention de Rotterdam, elle était appuyée par deux organisations de tutelle, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à laquelle le co-Secrétaire exécutif, M. Cooper était attaché. Des synergies pouvaient donc être développées entre les deux organisations. L'intervenant a décrit l'évolution récente des programmes des secrétariats vers des projets multipartites de grande envergure qui étaient axés sur des questions spécifiques relevant des conventions et constituaient un paquet offert aux pays, quelle que soit la région dans laquelle ils se trouvent. Le secrétariat pouvait ainsi éviter de reprendre les initiatives d'autres organisations, mettre à profit les liens établis avec d'autres organismes et veiller à une utilisation optimale des ressources.

50. M. Tiéga a indiqué que la Convention relative aux zones humides avait pour objet la préservation et l'exploitation viable de ces zones dans le but de contribuer au développement durable au moyen d'initiatives nationales, régionales et internationales. Il a précisé que les zones humides étaient des écosystèmes importants entretenant des liens avec les montagnes et la mer, par le biais des cours d'eau, des lacs, des plaines inondées, des estuaires, des deltas et des zones côtières et qu'en conséquence elles avaient des ramifications jusqu'aux écosystèmes marins. Il importait au plus haut point de comprendre l'importance du rôle que jouaient les zones humides dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ainsi qu'en matière de sécurité alimentaire, de production énergétique, de protection des espèces menacées et d'alimentation en eau. Il a brièvement fait état de leur rôle dans le bassin de l'Amazone et indiqué que leur protection revêtait la plus grande importance pour la préservation des forêts et, partant, la prévention de la désertification. La principale approche adoptée par la Convention relative aux zones humides consistait à conclure des partenariats avec les organisations et protagonistes compétents aux niveaux local, national et international pour que les zones humides soient dûment intégrées aux programmes de développement durable.

51. Mme Grillo a indiqué que l'Accord sur la conservation des cétacées de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente, adopté en 1996 et entré en vigueur en 2001, en était encore à ses débuts. Toutefois, il avait déjà permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives grâce à l'engagement des pays et des scientifiques intéressés. Pour l'heure, on ne disposait pas encore d'informations concernant l'impact de ces initiatives sur les espèces que l'Accord cherchait à préserver. Elle espérait qu'au cours des années à venir l'on parviendrait à obtenir ces informations. Entretemps, un autre de ses objectifs consistait à intégrer la biodiversité aux politiques gouvernementales et aux travaux des ministères. Des liens devaient être établis entre la sphère politique et le secteur privé pour pouvoir mobiliser les fonds destinés à des domaines précis. Bien que l'Accord porte sur la conservation, les problèmes qu'il cherchait à résoudre résultaient des activités sociales et économiques. Il était donc nécessaire de collaborer avec ceux qui étaient engagés dans ces activités afin de trouver des solutions. En outre, la coopération entre les organismes intergouvernementaux œuvrant dans la même région ou dans le même domaine de compétence était essentielle. Le PNUE pouvait créer des synergies entre ces organisations et même faciliter des accords permettant de tirer tout le parti possible de cette coopération. De plus, il était indispensable que toutes les parties prenantes aient la même compréhension des problèmes de façon à s'engager ensemble à les résoudre.

52. M. Shafii a indiqué que dans le cadre de la Convention de Bâle l'évolution avait consisté à passer du contrôle au niveau international à l'appui à la mise en œuvre aux niveaux national et régional, comme l'attestait le Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention adopté en 2002. Compte tenu de l'important accroissement de la portée des tâches du secrétariat, il était nécessaire de repenser ses modes de fonctionnement. Comme pour tout petit secrétariat, sa fonction principale consistait à stimuler et à faciliter les initiatives. Comme dans le cas d'autres organisations, le financement des activités n'avait pas progressé au même rythme que les attentes devenues plus nombreuses. Il a souligné la nécessité d'une plus grande sensibilisation aux questions sur lesquelles portait la Convention de Bâle de façon qu'elles puissent obtenir l'appui politique et financier requis. Des incidents tels que la décharge illicite de produits toxiques en Côte d'Ivoire en 2006 montraient bien que la Convention était encore particulièrement utile tant aux pays en développement qu'aux pays développés. La gestion des déchets électroniques était l'une des nouvelles questions à laquelle s'attelait le secrétariat, qui avait conclu des partenariats avec les organisations compétentes,

notamment les gouvernements, le secteur privé, l'industrie et la société civile, pour concevoir des approches intersectorielles novatrices de la gestion rationnelle des déchets. L'Initiative pour un partenariat en matière de téléphones portables en était un exemple probant et l'on s'engageait maintenant dans une initiative similaire concernant le matériel et les accessoires informatiques. La Convention de Bâle entreprenait de développer les synergies avec les Conventions de Rotterdam et de Stockholm et collaborait étroitement avec l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et des organismes tels que l'Organisation mondiale des douanes.

53. Au cours du débat qui a suivi, nombre de représentants ont salué l'esprit de collaboration et les activités déjà mises en place entre les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier les synergies potentielles et l'efficacité qu'attestait la réalisation des objectifs de ces accords. L'on jugeait utile non seulement les partenariats entre accords mais également l'approche globale qui présidait à leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et international. On a souligné que la coordination en cours dans le domaine de la gestion internationale des produits chimiques et déchets dangereux entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm constituait une évolution particulièrement prometteuse qui contribuait au développement de la gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement. Plusieurs représentants ont noté qu'il pourrait être nécessaire de renforcer les capacités des pays en développement ou de leur fournir un autre type d'appui pour favoriser les synergies aux fins de mise en œuvre au niveau national, qui pourraient prendre la forme de projets pilotes, de missions sur le terrain par les secrétariats ou la participation de la Division du droit de l'environnement et des Conventions sur l'environnement du PNUE. Il a été convenu qu'il importait de coordonner la mise en œuvre au niveau national et qu'il était également souhaitable que le PNUE fournisse un appui au titre du Plan stratégique de Bali. On a noté que tous les pays n'étaient pas Parties à tous les accords multilatéraux sur l'environnement, ce qui soulevait des problèmes juridiques éventuels, et que les activités fondées sur la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement devaient être approuvées et orientées par leurs organes directeurs respectifs. On a également noté que la mise en œuvre au niveau sous-régional pourrait être mieux coordonnée lorsque les Etats voisins étaient parties contractantes aux mêmes accords. On estimait qu'il était préférable d'opter pour une approche progressive en matière de collaboration synergétique entre accords qui permettrait de partager les expériences et enseignements acquis. Un représentant a souligné que pour que le PNUE s'acquitte plus efficacement de son mandat, il devait œuvrer en coopération avec les accords multilatéraux, dans le cadre de leurs mandats respectifs et d'après les orientations fournies par les derniers. En conclusion, le Président a fait observer que la coordination synergétique était déjà mise en œuvre aux niveaux international et national et que l'environnement tirerait parti à l'avenir des progrès continus.

III. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

54. Le Comité n'a été saisi d'aucune autre question.

IV. Adoption du rapport du Comité

55. A sa 4e séance, dans la matinée du vendredi 22 février 2008, le Comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans les documents UNEP/GCSS.X/CW.L.1 et Add.1, tel que modifié oralement, étant entendu que le Rapporteur, travaillant en collaboration avec le secrétariat, serait chargé d'achever et de finaliser le rapport.

V. Clôture des séances du Comité

56. La 4e et dernière séance du Comité plénier a été déclarée close le 22 février 2008 à 11 h 40.

Annexe III

Déclaration de politique générale de M. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

La présente annexe comporte le texte de l'allocution dans laquelle M. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a présenté sa Déclaration de politique générale, à l'occasion de la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Le texte de la Déclaration n'a pas fait l'objet d'une mise en forme définitive.

1. **20 février, Monaco -** Votre Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, Excellence M. Roberto Dobles, Ministre de l'environnement et de l'énergie du Costa Rica et Président du Conseil d'administration, Excellence M. Robert Calcagno, Ministre de l'environnement de la Principauté de Monaco,

2. Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués de la société civile, du monde des affaires et de la communauté scientifique, Mesdames et Messieurs les représentants d'organismes membres du système des Nations Unies, Monsieur le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Monsieur le Directeur général de l'Organisation internationale du travail, Madame la Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) représentant la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Chers collègues de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Organisation mondiale du tourisme, Messieurs les Chefs de secrétariat des accords multilatéraux sur l'environnement, Madame la Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial; Chers amis; Mesdames et Messieurs les invités,

3. Le PNUE se réjouit de cette occasion qu'il a de tenir la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ici dans la Principauté de Monaco. La Principauté jouit d'une réputation établie à plusieurs titres. Cependant, elle se distingue de plus en plus comme une championne de la cause environnementale dont l'action est résolument ancrée dans une philosophie verte, notamment en ce qui concerne les questions liées à la gestion du milieu marin. Cette option tient pour une bonne part au génie et à l'engagement personnel du chef de l'Etat monégasque, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, que j'ai l'honneur aujourd'hui d'accueillir solennellement aux présentes assises.

Mobilisation au niveau de la base, révolution verte et Campagne pour un milliard d'arbres

4. La dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement se tient deux mois après les négociations de Bali sur le climat, qui ont suscité un grand intérêt dans le monde entier. M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, a lancé un appel pour la mobilisation des collectivités de base face au problème des changements climatiques tout au long de l'année 2008, de manière à maintenir la forte impulsion donnée en 2007. C'est avec enthousiasme que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tient à apporter sa contribution à cette mobilisation, en renforçant et en élargissant sa Campagne pour un milliard d'arbres afin d'en faire cette année, selon le vœu de tous, une « Campagne pour deux milliards d'arbres ».

5. Sous l'inspiration et le patronage actif de S.A. Albert II et de Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel de la paix, l'idée de cette campagne a germé lors de la réunion des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2006. Le résultat obtenu a été bien au-delà des attentes. En l'espace de 12 mois seulement, environ 1,5 milliard d'arbres ont été plantés dans quelque 150 pays.

6. Cette opération a bénéficié de la participation enthousiaste de plusieurs chefs d'Etat, dont les présidents de l'Indonésie, des Maldives, du Mexique, de la Turquie et du Turkménistan, ainsi que de dirigeants d'entreprise, de responsables municipaux et confessionnels, de groupes de jeunes, de collectivités locales et de particuliers. C'est là une preuve, s'il en est besoin, que le grand public au niveau mondial souhaite une action concrète contre les changements climatiques et se montre tout à fait disposé à s'investir par millions pour témoigner de son engagement

FAITS SAILLANTS DE LA CAMPAGNE POUR UN MILLIARD D'ARBRES

- **En une seule journée, on a planté 10,5 millions d'arbres dans l'Uttar Pradesh (Inde);**
- **En Turquie, 35 millions de jeunes ont été mobilisés pour planter des arbres;**
- **En Afrique subsaharienne et au Royaume-Uni, 500 000 écoliers participent à l'opération.**

7. La Campagne pour un milliard d'arbres a été conçue pour responsabiliser les populations. Elle a atteint son objectif, mais elle se poursuit sans relâche. Le succès de cette opération en appelle à la responsabilité de tous, afin que vous, dirigeants politiques et nous, du système de l'ONU, nous retroussions nos manches ensemble dans les jours et les mois à venir pour mettre au point et promouvoir des mesures de riposte pragmatiques face au défi climatique.

Mesdames et Messieurs,

8. J'entends axer ma déclaration de politique générale sur deux grands thèmes interdépendants, à savoir :

- La transformation de l'économie « brune » du globe en une économie verte moderne répondant aux exigences du XXIe siècle;
- L'évolution et la transformation du PNUE en une organisation mieux orientée, plus adaptable et plus apte à tirer parti des possibilités, tout en cherchant à surmonter les défis de la viabilité à long terme.

Permettez-moi de commencer par le PNUE.

TRANSFORMATION DU PNUE

9. Lors de la dernière session du Conseil d'administration à Nairobi, j'avais évoqué notre détermination à restructurer cette institution. Pour parvenir à ce but, j'ai établi en mars dernier, en consultation avec mon conseil de direction, une équipe stratégique de mise en œuvre chargée d'animer et d'appuyer ces réformes.

10. Nous avons à ce jour réalisé des progrès notables en ce qui concerne le programme de réformes, et certains résultats essentiels ont déjà été obtenus bien avant l'échéance prévue.

11. La Stratégie à moyen terme dont vous êtes saisis pour approbation et qui couvre la période 2010-2013 fait partie de ces tout premiers résultats. Elle est l'aboutissement d'un processus ouvert, transparent et inclusif mené en consultation avec notre Comité des représentants permanents, sous la présidence avisée de Son Excellence M. Antonio José Rezende De Castro, ancien ambassadeur et représentant permanent du Brésil.

12. Ce processus participatif a permis de fixer une norme de référence pour la collaboration sur une base nouvelle et à un plus haut niveau avec le Comité.

13. L'approche inclusive adoptée a également tiré parti de la sagesse et des connaissances du personnel du PNUE, des secrétariats des conventions administrées par le PNUE, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé. De ce fait, la stratégie à moyen terme représente un nouveau niveau de collaboration, d'échanges d'idées et de franchise dans la définition des orientations stratégiques du PNUE.

14. Cette stratégie conforme au mandat du PNUE se fonde sur une approche réellement scientifique et comporte six priorités thématiques intersectorielles visant à renforcer et à recentrer l'action du PNUE dans les domaines suivants :

a) Changements climatiques;

b) Catastrophes et conflits;

c) Gestion écosystémique;

d) Gouvernance de l'environnement;

e) Substances nocives et déchets dangereux;

f) Utilisation efficace des ressources – consommation et production durables.

15 La définition de ces priorités vise à bien orienter les initiatives du PNUE dans le cadre de son rôle spécifique, pour lui permettre d'exécuter efficacement son mandat. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que le PNUE aura à jouer un rôle de chef de file sur le plan global, et je tenais à le préciser dans le cadre de nos activités concernant les changements climatiques.

16. Il existe un large éventail de liens étroits et de synergies positives entre les six priorités thématiques intersectorielles; pour cette raison, des efforts seront déployés pour assurer des avantages réciproques, par exemple à travers les liens entre, d'une part, l'atténuation des changements climatiques et les possibilités d'adaptation et, d'autre part, la gestion durable des écosystèmes.

17. Ces priorités thématiques sont sous-tendues par quatre objectifs transversaux de base, à savoir :

a) Augmenter sensiblement les moyens dont le PNUE dispose pour mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;

b) Amener le PNUE à mieux embrasser son rôle de programme des Nations Unies pour l'environnement;

c) Veiller à ce que les interventions du PNUE reposent sur des fondements scientifiques solides;

d) Mettre pleinement en œuvre le système de gestion axé sur l'obtention de résultats.

18. La Stratégie à moyen terme a été mise au point avec une année d'avance par rapport au calendrier initial, de sorte qu'elle puisse servir à orienter l'élaboration du cadre stratégique et du programme de travail du PNUE pour la période biennale 2010–2011. A travers son adoption, vous donnerez au Directeur exécutif de votre organisation les orientations dont il a besoin pour répondre à vos attentes en transformant le PNUE en une structure efficace, mieux centrée et axée sur les résultats.

Autres transformations au sein du PNUE – le secrétariat

19. Nous entendons assurer une transition vers une organisation pleinement orientée vers l'obtention de résultats dans le cadre du programme de travail pour 2008–2009, notamment à travers des plans de travail chiffrés mieux ciblés.

20. Le processus d'intégration de la parité entre les sexes se renforce de jour en jour. Un conseiller principal pour la parité entre les sexes et un réseau de 35 correspondants – formant l'Equipe de la parité entre les sexes – interviennent actuellement aux niveaux du siège et des bureaux régionaux pour assurer la prise en compte effective de l'égalité entre les sexes dans notre programme de travail. L'accent mis sur cette exigence de parité dans les recrutements a également donné des résultats positifs en 2007. Près de 50 % des postes nouvellement pourvus dans la catégorie des administrateurs ont été occupés par des femmes, ce qui représente une augmentation sensible par rapport au niveau de 2006 qui était de 23 %.

21. Au cours des 12 derniers mois, des innovations ont été réalisées dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication, y compris la mise en place du tout premier système intranet à l'échelle de l'organisation pour le partage de l'information sur le plan interne, l'établissement d'une base de données sur les experts du PNUE et l'accroissement de la largeur de bande pour renforcer la connectivité avec le siège.

22. Un nouveau cadre d'obligation redditionnelle a été conçu et mis en œuvre pour les cadres supérieurs concernés par un ensemble de délégations d'autorité en matière de gestion de programme, de ressources humaines et d'achats.

23. Le PNUE a réintégré dans ses services internes les fonctions de gestion financière précédemment assurées en sous-traitance à l'extérieur, tout en renforçant ses fonctions de gestion interne grâce à la création de la Section de l'assurance qualité et de la Section des services internes.

24. Au cours des six derniers mois, plus de 120 agents ont reçu une formation ayant trait au processus de programmation commune par pays de l'ONU, selon la philosophie dite de « l'union pour l'action ». Une étude sur la présence stratégique a été réalisée pour aider le PNUE à affiner davantage le modèle à suivre pour mieux assurer sa présence sur la scène mondiale et régionale ainsi que ses prestations de services.

25. Ce sont là quelques-unes des mesures concrètes et d'autres dispositions que le PNUE a prises pour répondre à vos attentes, à nos attentes et à celles de la communauté mondiale.

L'économie verte, vue à travers le prisme des changements climatiques

26. En 2007, la question des changements climatiques qui était jusque-là une simple préoccupation parmi de nombreuses autres a été propulsée au centre du débat scientifique et politique dans le monde. Cette situation a résulté en grande partie du quatrième rapport d'évaluation établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), organe regroupant plus de 2 000 scientifiques et spécialistes créé il y a 20 ans par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

27. Je ne m'attarderais pas longtemps sur les constatations scientifiques de ces experts, ni sur leurs évaluations d'impacts toutes plus claires et plus engageantes les unes que les autres – vous en avez certainement tous une bonne connaissance, du fait de l'intense couverture médiatique dont elles ont l'objet avec le concours des services d'information et de communication du PNUE et de l'OMM.

28. Le PNUE se réjouit aussi d'avoir contribué aux chapitres du rapport du GIEC relatifs à l'adaptation, par le biais d'un projet de 9 millions de dollars financé sur cinq ans par le Fonds pour l'environnement mondial et intitulé *Evaluations des impacts des changements climatiques et des*

possibilités d'adaptation (AIACC). La contribution apportée à ce projet par Mme Balgis Osman du Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles du Soudan fait partie des diverses raisons qui ont conduit le PNUE à la désigner comme lauréate pour l'Afrique de l'édition 2008 du Prix Champions de la Terre.

EVALUATIONS DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DES POSSIBILITES D'ADAPTATION

A Arbaat, diverses mesures d'ordre pratique et institutionnel ont été mises à l'essai, y compris des opérations de collecte de l'eau de pluie et de plantation d'arbres menées en parallèle avec d'autres initiatives telles que les systèmes de micro-crédit, l'alphabétisation des femmes adultes et la formation visant à améliorer les pratiques agricoles.
Les travaux entrepris à Arbaat ont accru le rendement des terres de 12 % et la productivité des cultures de près d'un cinquième, avec des améliorations de la quantité et de la qualité de l'eau. (Projet AIACC-Soudan, décembre 2007)

29. Cependant, notre objectif central est de mettre en exergue les possibilités pour la transformation, d'ailleurs relevées dans le quatrième rapport du GIEC, qu'offre la transition vers une société économe en carbone. Une telle transition représente l'un des fondements sur lesquels nous devrions bâtir les réformes du PNUE.

30. Le GIEC estime que la lutte contre les impacts les plus sévères des changements climatiques ne coûterait que 0,1 % – sinon légèrement plus et en tout cas bien en deçà de 1 % – du PIB annuel mondial sur une période de 30 ans. Dans certains secteurs comme celui de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, en fait de coûts il y aurait plutôt des économies de ressources.

31. Pour mettre en œuvre les conclusions du GIEC – ainsi que d'autres constatations convaincantes comme celles de l'évaluation réalisée par Nicholas Stern pour le compte du Trésor britannique ou celles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC), la mobilisation des ressources financières sera d'une importance primordiale. C'est pour cela que la mobilisation des fonds figure parmi les thèmes essentiels de la présente session extraordinaire. En tant que ministres de l'environnement, vous avez pu placer le problème du réchauffement de la planète au centre des préoccupations de l'heure et le monde entier attend maintenant que vous nous donniez des orientations et montriez la voie pour y faire face.

Mesdames et Messieurs,

32. La mobilisation des financements est déjà en cours. Elle est impulsée par l'évolution de l'impact du Protocole de Kyoto et ses mécanismes de marché, ainsi que par la perspective de réaliser des réductions décisives des émissions après 2012.

33. Le Mécanisme pour un développement propre mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto pourrait donner lieu à un investissement de l'ordre de 100 milliards de dollars dans des projets de production d'énergie propre et d'aménagement des forêts dans les pays en développement. La transformation est également favorisée par deux autres facteurs : d'une part, la décision prise lors de la réunion de la convention sur les changements climatiques tenue en Indonésie en vue d'inclure les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation dans la Feuille de route de Bali et, d'autre part, l'annonce par la Norvège d'une contribution concrète à hauteur de 2,7 milliards de dollars.

34. Permettez-moi de citer quelques autres exemples :

a) Les Principes pour l'investissement responsable établis sous la coordination de l'Initiative financière du PNUE et du Pacte mondial en 2006 regroupe aujourd'hui 275 institutions financières, avec une base de ressources de 13 000 milliards de dollars.

b) L'Initiative du PNUE pour le financement de l'énergie durable (SEFI) s'affirme de plus en plus comme un réseau de financement prospère. Le rapport publié l'année dernière par l'Initiative indiquait la démarche suivie pour mobiliser des capitaux en faveur des secteurs à faible intensité de carbone, affichant des transactions totales de plus de 100 milliards de dollars en 2006 et de près de 160 milliards en 2007.

c) Le PNUE lancera en 2008 une nouvelle alliance pour le financement de l'énergie durable regroupant les principaux organismes de financement public qui investissent dans le développement du secteur des énergies propres.

35. Certains milieux se sont interrogés sur l'opportunité pour le PNUE et les ministres de l'environnement de s'engager dans l'examen de questions liées au financement. L'un de nos grands objectifs pour les deux prochaines années doit être d'examiner les aspects économiques de la lutte contre le réchauffement de la planète. Les analyses et le débat sur les politiques ont très souvent mis l'accent sur les coûts, plutôt que sur le rendement de l'investissement dans une économie utilisant peu d'énergie et de ressources.

36. Le PNUE n'est pas une institution bancaire et n'aspire pas à en devenir une. Par contre, l'action du PNUE a pour but de réduire les obstacles à l'essor des marchés, de développer de nouveaux concepts d'incitations financières en cas de besoin, ainsi que d'assurer le renforcement des capacités et la sensibilisation dont les banques ont besoin pour mobiliser des investissements dans les nouveaux sous-secteurs du domaine climatique.

37. Le rôle du PNUE vise à faire reculer les frontières du financement de l'environnement au-delà de l'orthodoxie conventionnelle des institutions et des marchés financiers.

38. En collaboration avec la Fondation des Nations Unies et la Fondation Shell, le PNUE a aidé deux des plus grands groupes bancaires indiens – Canara Bank et Syndicate Bank – à créer un marché du crédit pour aider les collectivités rurales à acquérir des systèmes d'éclairage utilisant l'énergie solaire. Quelque 100 000 personnes du sud de l'Inde ont bénéficié de prestations au titre de cette initiative, qui a par la suite acquis son autonomie financière grâce à la participation d'une vingtaine de banques. Le programme s'est vu décerner le prestigieux prix Energy Globe Award en 2007.

39. En Tunisie, une initiative analogue a permis de créer un marché du crédit pour le financement bancaire de systèmes de chauffage d'eau à l'énergie solaire. Plus de 20 000 systèmes ont ainsi été financés, ce qui représente une augmentation de 700 % du volume annuel des transactions sur ce marché depuis 2004. Ces résultats positifs ont amené le Gouvernement tunisien à promulguer une loi visant à réduire la dépendance du pays à l'égard du gaz de pétrole liquéfié pour le chauffage de l'eau, en aidant les propriétaires de logements à assurer le passage à l'énergie solaire.

40. Le PNUE et des partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale contribuent aussi au renforcement des capacités dans quelque 30 pays en développement, afin que ceux-ci puissent avoir accès aux marchés du carbone pour financer la réalisation d'infrastructures favorables au climat. Ces initiatives dont le coût se chiffre en milliards de dollars, y compris celles qui relèvent du Cadre de Nairobi, font partie du Programme pour l'amélioration des capacités concernant le Mécanisme pour un développement propre (CD4CDM) – l'initiative la plus étendue dans cette catégorie.

41. D'autres options sont disponibles pour faire face aux contraintes et aux risques liés à la révolution des énergies renouvelables. Le potentiel en énergie géothermique en Afrique est estimé à 7 000 MW. Grâce à un financement octroyé par le FEM, le PNUE et la Banque mondiale s'apprêtent à lancer le Programme géothermique du Rift africain (ARGeo). Ce projet d'un coût de 17 millions de dollars couvrira les risques associés au forage pour l'extraction de la vapeur. Ce faisant, il renforcera la confiance du secteur privé quant à la construction de centrales géothermiques dans les pays concernés, à partir du Kenya jusqu'à Djibouti, par exemple;

42. Les partenariats PNUE/FEM pour l'évaluation des ressources en énergie solaire et éolienne ont pu « trouver » sur place 10 millions de mégawatts d'énergie solaire et éolienne dans 26 pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, pour faciliter le développement des activités des secteurs public et privé;

43. Un financement de 20 millions de dollars fourni par le FEM et la Fondation des Nations Unies a permis au PNUE d'engager une collaboration avec la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, en vue de mobiliser des flux de ressources du secteur privé vers les entreprises exploitant des énergies propres. A ce jour, plus de 50 entreprises spécialisées dans les technologies et les services utilisant des énergies propres ont été financées en Afrique, au Brésil et en Chine.

44. A travers son Initiative Construction durable, le PNUE cherche à accroître l'efficacité énergétique dans un secteur qui consomme 40 % de l'énergie mondiale et produit un tiers des émissions totales de gaz à effet de serre.

45. Nous œuvrons aussi à la mise au point, en partenariat avec le secteur des assurances, de nouvelles filières relatives aux phénomènes météorologiques et d'autres instruments pouvant permettre aux exploitants d'énergies renouvelables de gérer des risques liés aux projets, tels que le ralentissement de la vitesse du vent et l'incertitude dans la fourniture de biocombustibles.

46. En 2007, le PNUE a été invité à adhérer à la commission sur l'indice de durabilité de la BOVESPA – bourse des valeurs du Brésil qui, avec l'Afrique du Sud, prônent la prise en compte des questions d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance sur les marchés mondiaux en développement.

47. Ces quelques exemples parmi d'autres – il en existe des centaines et vous examinerez personnellement certains d'entre eux ici, à Monaco – sont une preuve cruciale du fait que l'investissement dans la transformation de l'économie est non seulement viable, mais aussi applicable à plus grande échelle.

Croissance verte – le Processus de Marrakech

48. L'un des éléments centraux du mandat du PNUE et du processus de transformation du monde en une planète plus verte, moins opulente et plus efficace dans la gestion des ressources est le cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables, qui fait partie du processus de Marrakech.

49. Pour donner suite aux résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, le PNUE encourage l'adoption de cycles de vie et de chaînes de distribution de produits plus durables et prépare son intervention.

50. Un financement fourni par les gouvernements et la Commission européenne nous a permis de mettre sur pied récemment un Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources. La première phase des travaux du groupe est centrée sur le recyclage des métaux et les biocarburants. Le PNUE peut fournir ce type de prestations sous forme d'analyse scientifique pour éclairer la formulation des politiques gouvernementales et les choix en matière d'investissements dans ces secteurs.

UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES

[« L'approche visant à quadrupler la productivité des ressources à l'échelle mondiale (en doublant la production et en réduisant la consommation de moitié) est la plus harmonieuse en matière de développement durable »], selon Ernst Ulrich von Weizsaecker, doyen de la Donald Bren School of Environmental Science and Management à l'Université de Californie et co-président du Groupe d'experts du PNUE sur la gestion durable des ressources. (Forum mondial de la science, Budapest, 9 novembre 2007)

Economie verte – des partenaires nouveaux et en plein essor

51. Le PNUE et l'Organisation mondiale du commerce effectuent actuellement des travaux conjoints sur les liens existant entre les changements climatiques et les échanges commerciaux, même si on considère simplement le fait que les tarifs douaniers à l'importation peuvent nuire à l'adoption généralisée des écoproduits et d'autres biens non polluants.

52. La croissance verte concerne aussi l'emploi, notamment l'emploi dans des conditions convenables. Je me réjouis de la présence parmi nous de M. Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux côtés des principaux dirigeants de la Confédération international des syndicats libres (CISL).

53. Il s'agit d'un partenariat qui se développe rapidement et qui a été mis en exergue lors de la dernière session du Conseil d'administration à Nairobi, puis réaffirmé à Bali et confirmé ici à Monaco. Nous allons présenter cette semaine un rapport sur les emplois verts, qui donnera un aperçu de l'initiative conjointe amorcée dans le domaine de la recherche par le PNUE, l'OIT et la CISL.

54. Il y a un fait qui en dit long sur les transformations en cours dans les usines et les bureaux de par le monde : environ 2,3 millions de personnes sont employées aujourd'hui dans l'industrie des énergies renouvelables, ce qui représente un effectif supérieur à celui du secteur pétrolier et gazier.

EMPLOIS VERTS

On estime que rien qu'aux Etats-Unis, l'industrie environnementale a créé en 2005 plus de 5,3 millions d'emplois – soit dix fois plus que l'industrie pharmaceutique du pays.

Les programmes de développement des énergies renouvelables datent d'à peine 10 ans dans certains pays européens comme l'Espagne, mais ils ont déjà créé plusieurs centaines de milliers d'emplois.

La ville de Delhi (Inde) mettra bientôt en service de nouveaux autobus respectueux de l'environnement et utilisant du gaz naturel comprimé, dont l'exploitation nécessitera la création de 18 000 nouveaux emplois.

Le Brésil met en œuvre un programme de production d'éthanol qui a créé un demi-million d'emplois, ainsi qu'un programme d'exploitation de bio-diésel conçu spécifiquement de manière à profiter à des centaines de milliers de petits exploitants agricoles pauvres pour la plupart.

A l'horizon 2020, l'Allemagne aura plus d'emplois dans le domaine des écotechnologies que dans l'ensemble de son industrie automobile.

En Europe, un accroissement de l'efficacité énergétique de l'ordre de 20 % créerait environ un million d'emplois. Il en est de même des pays émergents et des pays en développement.

Au plan mondial, la Chine est en tête du peloton pour le chauffage à l'énergie solaire. Avec des recettes de vente globales de 2,5 milliards de dollars en 2005, les fabricants chinois, qui dépassent déjà le millier, emploient plus de 150 000 personnes. Les estimations futures de la capacité installée prédisent une forte croissance de l'emploi dans ce domaine.

55. Le PNUE est devenu également un partenaire de l'Organisation mondiale du tourisme dans le domaine des changements climatiques. Il collabore avec d'autres partenaires du système de l'ONU, notamment avec l'ONUSIDA pour ce qui est des répercussions des changements climatiques sur les personnes vivant avec le VIH ou le sida.

56. Le Siège de l'ONU joue lui aussi un certain rôle dans ce processus de transformation. En effet, la nouvelle impulsion donnée à l'examen de la question des changements climatiques est sous-tendue, entre autres facteurs importants, par l'engagement personnel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une intervention cohérente à l'échelle du système face aux problèmes qui se posent dans ce domaine. Le PNUE appuie sans réserve le Secrétaire général et ses proches collaborateurs dans le cadre de ces efforts. Il a joué un rôle déterminant pour assurer le succès de la manifestation de haut niveau que le Secrétaire général a organisée l'année dernière à New York.

57. Le PNUE a en outre apporté sa contribution, à travers ma participation effective, aux deux journées de débats thématiques que l'Assemblée générale a tenues au début de ce mois et qui a eu pour effet de renforcer la volonté politique qui s'exprime de plus en plus en faveur d'un accord universel d'ici à 2009.

L'économie verte, vue à travers le prisme du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO-4)

58. Les changements climatiques constituent à la fois une lueur et une lentille à travers lesquelles nous pouvons nous faire une idée de l'urgence d'une économie verte. Il y a cependant bien d'autres prismes, dont certains sont assez opaques, qui nous permettent de cerner les contours des problèmes auxquels se heurte la transition.

59. En votre qualité de ministres et de délégués gouvernementaux, vous avez confié au PNUE la tâche de maintenir l'environnement mondial à l'étude. L'Annuaire du PNUE pour 2008 qui vous est présenté ici à Monaco fait partie des initiatives déployées dans le cadre de ce partenariat et de cette responsabilité.

60. Le rapport GEO-4 mis en circulation en octobre dernier a été un important point de repère dans notre parcours en 2007. Ses constatations sont apparues comme un rappel sévère, qui invite à la réflexion. Ses principales conclusions tendent à indiquer qu'en dépit de quelques résultats positifs, la

réponse internationale à de nombreux défis en matière de durabilité n'est tout simplement pas à la mesure du rythme et de l'ampleur des changements :

a) En 1987, environ 15 % des stocks de poissons existant dans le monde étaient considérés comme compromis. Le rapport GEO-4 indique que ce pourcentage a doublé pour se situer à 30 %;

b) Il y a 20 ans, environ 20 % des stocks de poissons étaient soumis à la surexploitation – cette proportion est aujourd'hui d'environ 40 %;

c) Sur le plan mondial, plus de 2 millions de personnes meurent peut-être prématurément du fait de la pollution à l'intérieur et à l'extérieur des locaux;

d) On note une forte intensification de l'utilisation des terres, avec des conséquences telles que la dégradation des terres, l'érosion des sols, les pénuries d'eau, les pertes d'éléments nutritifs et la pollution. En 1987, le rendement à l'hectare des terres cultivées était de 1,8 tonnes. Aujourd'hui il est de 2,5 tonnes;

e) En Amérique latine et aux Caraïbes, la désertification – causée par la déforestation, le surpâturage et l'irrigation non contrôlée – touche 25 % de la superficie de la région;

f) Les ressources en eaux douces disponibles sont en diminution : d'ici à 2025, près de 2 milliards de personnes vivront dans une situation de pénurie d'eau « absolue »;

g) Les populations de vertébrés d'eau douce ont diminué en moyenne de près de 50 % depuis 1987, contre environ 30 % pour les espèces terrestres et marines;

h) Environ 40 % des grands estuaires des Etats-Unis d'Amérique, y compris ceux qui relient le golfe du Mexique à la baie de Chesapeake, souffrent d'une eutrophisation sévère – qui peut entraîner l'apparition de « zones mortes » désoxygénées – du fait d'une accumulation d'azote;

i) Dans les Caraïbes, plus de 60 % des récifs coralliens sont menacées par les sédiments, la pollution et la surexploitation des ressources halieutiques.

61. La mise en circulation du rapport GEO-4 a été un tournant décisif dans les travaux scientifiques du PNUE, notamment en ce qui concerne ses liens avec le programme de travail en cours et le projet de Stratégie à moyen terme. Cette publication s'est révélée être tout à fait en phase avec les préoccupations de l'heure. En l'espace d'un peu plus d'une journée, le rapport a fait la une de plus de 200 grands journaux aux quatre coins du monde. Il a été également présenté dans des programmes télévisés et radiodiffusés sur tous les continents, notamment sous forme d'une chronique en deux parties dans le cadre du programme Earth Report de la chaîne BBC World. Le magazine londonien Times fait ce commentaire dans un éditorial consacré au rapport GEO-4 : [« Les prophètes de malheur en rajoutent toujours, mais cette fois-ci c'est sérieux »].

COUVERTURE MEDIATIQUE DU RAPPORT GEO-4

***Le Devoir* a titré à la une: « L'espèce humaine est menacée » et *Le Soir* a écrit : « La planète est dans un état critique ».**

« Natural decline hurting lives » – *BBC*; « La humanidad en grave riesgo » – *La Jornada, Mexico*; « Environment Woes Threaten Survival of Humans – GEO4 » – *Financial Times*.

« UN Warns of Rapid Environmental Decay » – *NY Times*; [« La rançon du progrès. Mais tout n'est pas encore perdu »] – quotidien chinois; « Abominable Footprints » – *Times of India*; « 5 Millionen Umwelttote schon jetzt » – *TAZ Allemagne*

62. Ainsi, nous serions probablement en train de tourner la page des changements climatiques et d'amorcer le processus devant conduire à un niveau crucial la transformation et la transition vers une économie verte. Toutefois, le rapport GEO-4 signale que la réalisation d'une économie entièrement verte demeurera un simple leurre si des problèmes de grande envergure sont occultés et si nous continuons à ponctionner nos ressources de base et notre patrimoine naturel.

Economie verte – mise en œuvre de la Décision de Cartagena et du Plan stratégique de Bali

63. Pour que le PNUE parvienne à remplir son mandat et à assumer pleinement ses responsabilités pour répondre aux appels à l'aide qui se font de plus en plus nombreux, il devra poursuivre résolument son programme de réformes. J'ai déjà relevé certaines des orientations et actions prévues, ainsi que les progrès notables réalisés à ce jour. Le PNUE a cependant besoin

d'autres types de transformation, sur lesquels ce forum ministériel sur l'environnement devra se pencher cette fois-ci ou dans un proche avenir.

64. La Décision de Cartagena de 2002 a prôné la « préférence » à « une meilleure utilisation des structures existantes », qui était l'idée-maîtresse de la Décision. C'est la même approche que j'ai privilégiée à mon niveau.

65. Je voudrais à ce stade m'appesantir quelque peu sur certains points.

Cohérence améliorée de la politique environnementale internationale

66. Lors de la dernière session du Conseil/Forum qui s'est tenue à Nairobi, nous avons pu faire venir des chefs de secrétariat d'organismes de l'ONU pour qu'ils prennent part aux consultations ministérielles. Nous avons à cet égard organisé une série de tables rondes pour chercher à obtenir un engagement bien articulé et plus ferme. J'ai dû à mon tour me rendre à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), à l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), à ONU-Habitat et à l'OIT, pour prendre part aux réunions de leurs instances de gouvernance en 2007.

67. Nous sommes dans la même logique ici à Monaco où nous avons notamment fait venir des hauts responsables du monde des affaires, des institutions financières, des organisations syndicales, de la société civile et de l'industrie, pour la tenue d'un débat réellement pertinent sur le thème de la « mobilisation des ressources financières ».

Renforcement du rôle et de la situation financière du PNUE

68. En 2007, j'ai mis en place une équipe spéciale chargée de la mobilisation des ressources. Le PNUE s'attend à recevoir, au titre de 2008, des contributions annuelles au Fonds pour l'environnement à hauteur de 80 millions de dollars, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport aux montants de 69,2 millions en 2007 et 59 millions en 2006.

69. Toujours en 2007, plusieurs pays ont fourni des financements de base pour la toute première fois ou renouvelé leurs paiements suivant les notifications qui leur ont été adressées sur la base du barème indicatif facultatif. Au nombre de ces pays figurent l'Equateur, Haïti et Monténégro, nouvel Etat membre de l'ONU.

70. Les Pays-Bas ont augmenté leur contribution de base, qui est passée de 6,2 millions de dollars à plus de 10,2 millions en 2007. L'Italie a augmenté sa contribution de base, passant de 4,1 millions de dollars en 2007 à 11,6 millions en 2008. Le Royaume-Uni a conclu un mémorandum d'accord avec le PNUE pour un financement supplémentaire à fournir par le ministère britannique chargé du développement international (DFID). Au titre de la période 2008-2011, un montant total en livres sterling correspondant à 11,8 millions de dollars sera mis à disposition en sus de la contribution ordinaire du Royaume-Uni, qui s'est élevée à 8,5 millions de dollars en 2007.

71. En plus d'une augmentation de sa contribution de base, la Norvège envisage un accord de coopération portant sur un programme innovant et souple, qui pourrait aboutir à l'octroi d'un apport supplémentaire en couronnes norvégiennes correspondant à près de 40 millions de dollars au titre de la période biennale 2008–2009, pour le financement des priorités thématiques intersectorielles du PNUE.

72. La Suède et le PNUE se préparent à signer un nouvel accord-cadre couvrant la période 2008–2010. Cet accord représentera un cadre unique regroupant l'ensemble des entités publiques suédoises, pour le paiement aussi bien des contributions au Fonds pour l'environnement que les contributions supplémentaires.

73. Je suis persuadé que ces développements favorables sont des signes tangibles et concrets de la confiance renouvelée quant à la pertinence de cette institution et à sa capacité de fixer des orientations stratégiques de manière ouverte, transparente et inclusive, ainsi que d'exécuter efficacement son programme de travail et ses réformes internes. Cela représente également une augmentation considérable de la capacité d'intervention du PNUE dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui stratégique et le renforcement des capacités.

74. De plus amples renseignements sur l'ensemble des contributions reçues au PNUE en 2007 sont fournis dans le rapport annuel du PNUE pour 2007.

Amélioration de la coordination entre les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et renforcement de leur efficacité

75. Nous avons désigné une équipe de gestion et un correspondant pour les accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE. Cette initiative a pour but d'aider le PNUE à répondre à un ensemble de besoins et de préoccupations concernant lesdits accords. Il existe désormais entre le

Directeur exécutif du PNUE et les secrétaires exécutifs de ces accords un dialogue régulier sur des questions intéressant les politiques et les programmes.

76. Dans le même sens, le PNUE associe pleinement les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement à toutes ses initiatives ayant trait aux ressources humaines. Grâce aux fonctions exercées par le correspondant pour ces accords, les décisions nécessitant l'approbation du Directeur exécutif sont examinées promptement. Lors de l'élaboration de la Stratégique à moyen terme, nous avons également procédé à des consultations avec les secrétariats des accords administrés par le PNUE.

Renforcement des capacités, transfert de technologie et coordination au niveau national dans le cadre du volet environnemental du développement durable

77. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités a fourni au PNUE un nouvel ensemble d'objectifs fort ambitieux. Je me réjouis d'annoncer que ces objectifs sont désormais bien plus que de simples aspirations. En 2007, nous en avons vu de nouvelles manifestations concrètes sur le terrain. Par exemple, à travers notre participation au Fonds du PNUD pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, le PNUE a accru son appui à la réalisation des objectifs du Plan stratégique de Bali en adhérant à 15 initiatives dans 15 pays différents. Toujours en 2007, le PNUE s'est engagé à participer pleinement aux activités prévues dans les pays associés à la phase pilote du projet « une ONU unique », ce qui a permis de renforcer ses interventions dans le cadre du Plan stratégique de Bali dans huit pays.

78. Une évaluation exhaustive des sites perturbés par l'exploitation pétrolière dans la région Ogoni du Delta du Niger au Nigéria a été lancée en novembre dernier en consultation avec le PNUD. Cette initiative fait suite à une demande soumise par la République fédérale du Nigéria, dans le cadre d'un processus élargi de restauration de la paix et de réconciliation engagé dans la région Ogoniland par le gouvernement. L'évaluation porte en partie sur le renforcement des capacités des collectivités locales et des parties prenantes qui seront associées aux évaluations.

79. Le PNUE et la République de Corée ont signé un accord portant sur l'octroi d'un financement de plus de 4 millions de dollars pour aider la République populaire démocratique de Corée à aborder un certain nombre de préoccupations liées à la dégradation de l'environnement.

80. Le PNUE a lancé un nouveau partenariat avec la République démocratique du Congo, notamment pour le renforcement des capacités dans le domaine du droit et de la gestion des ressources naturelles, en ce moment ou les milieux économiques internationaux accordent un intérêt accru aux richesses naturelles de ce pays.

81. Réunis au Canada en 2007, les pays développés et les pays en développement ont décidé d'accélérer le gel et l'élimination des hydrochlorofluorocarbones. Il est désormais établi que ces substances chimiques détruisent la couche d'ozone et contribuent aux changements climatiques. Les fonds nécessaires pour aider les pays en développement à se conformer à ce calendrier accéléré seront mis à disposition dans le cadre du processus du Protocole de Montréal qui est administré par le PNUE.

82. En 2007, le PNUE et le PNUD ont consolidé leur Initiative Pauvreté et Environnement, par la création d'un Fonds Pauvreté-Environnement conjoint pour encourager la mise en œuvre au niveau des pays. Nous avons reçu à ce jour 16 millions de dollars, représentant 50 % du financement sollicité auprès des bailleurs de fonds pour la mise à l'échelle de l'Initiative, et procédons actuellement au lancement des travaux dans 12 pays.

83. Le PNUE et la République populaire de Chine collaborent actuellement à l'élargissement du processus de renforcement des capacités Sud-Sud, notamment en direction de l'Afrique.

84. Pour ce qui est du renforcement des capacités des négociateurs sur les questions relatives au climat, près de 200 fonctionnaires gouvernementaux venant de 90 pays ont pris part, au cours de la période conduisant à la rencontre de décembre à Bali, aux réunions préparatoires organisées par le PNUE et le secrétariat de la CNUCC à Bangkok, Abuja, Panama City et Saint-Kitts-et-Nevis.

85. Au Kenya, notre pays hôte, nous avons établi un rapport exhaustif sur l'état de l'environnement à Nairobi, avec des recommandations pour l'élaboration d'un plan de gestion environnementale; réalisé une évaluation des impacts, sur l'environnement et la santé, des dépotoirs de Dandora qui sont certainement les plus vastes d'Afrique; et fourni un appui pour la mise à l'essai de cuiseurs pour la conversion de déchets en énergie dans la zone de taudis de Kibera, dans le cadre du Programme du bassin du fleuve Nairobi qui est en cours.

86. En outre, des membres du personnel ont reçu une formation sur le fonctionnement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue d'accroître les moyens disponibles au PNUE pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali au niveau des pays. De toute évidence, ces mesures et les exemples cités traduisent l'impact concret et mesurable de notre engagement en faveur de l'intégration du Plan stratégique de Bali.

PAUVRETE ET ENVIRONNEMENT

L'Initiative Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE (IPE) connaît un succès grandissant au Rwanda et en Tanzanie. Grâce au nouvel appui accru des donateurs et à la mise en place du récent Fonds pour l'Initiative, le processus s'étend progressivement à d'autres pays en Afrique (Malawi, Burkina Faso, Liberia, etc.), en Asie (Bangladesh, Bhoutan et Laos) et bientôt en Amérique et aux Caraïbes. Ce projet conjoint du PNUD et du PNUE est un bon exemple de coopération interinstitutions comportant un système d'établissement de budgets et de programmes communs. Il oriente aussi l'intervention du PNUE dans les pays participant à la phase pilote de l'initiative « une ONU unique » en Afrique.

Amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies

87. A sa réunion d'octobre dernier, le Conseil de coordination des chefs de secrétariat s'est engagé, par exemple, à œuvrer pour la transformation de l'ensemble du système de l'ONU en une organisation respectueuse du climat, soutenue par une autre entité restructurée, à savoir un Groupe de la gestion de l'environnement revitalisé, que le PNUE abrite dans ses locaux et que j'ai l'honneur de présider.

88. Le PNUE a également mis sur pied une équipe chargée du projet « Sustainable UN » (SUN) pour dynamiser ce processus de transformation en fournissant des services consultatifs aux Etats et au système des Nations Unies en ce qui concerne les objectifs du Plan stratégique de Bali et notre rôle au sein de l'ONU.

89. En ma qualité de Directeur exécutif du PNUE, je continuerai à utiliser au mieux les structures existantes, ainsi qu'à les améliorer et à les renforcer dans toute la mesure possible. Mais, quelle sera la meilleure voie à suivre? Comment le PNUE procédera-t-il pour tirer parti des possibilités et surmonter les défis qu'il trouvera sur son chemin au cours des années et des décennies à venir? Comment le PNUE renforcera-t-il des capacités des gouvernements pour leur permettre de réaliser leurs buts, leurs cibles et leurs objectifs dans le domaine de l'environnement?

90. Ces possibilités et ces défis comprennent les divers enjeux évoqués dans des documents tels que le rapport du GIEC et le rapport GEO-4, mais aussi dans d'autres études comme l'Evaluation des écosystèmes du Millénaire et les évaluations post-conflit réalisées par le PNUE en Irak, au Libéria, au Liban et, tout récemment, au Soudan et particulièrement dans la région du Darfour.

91. Alors se pose la question suivante : le PNUE peut-il, même en exploitant de façon optimale ses structures existantes, s'engager pleinement en ce qui concerne les prescriptions de la Feuille de route de Bali, le futur régime de gestion du climat après 2012 et la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali?

92. Le PNUE est-il en mesure de faire face à la nécessité d'inverser la tendance à la déperdition de la diversité biologique, d'aider au développement d'un réseau représentatif d'aires marines protégées, de mener à bien le programme des substances chimiques et des déchets dangereux ainsi que l'examen de la question des métaux lourds et, en définitive, de réaliser avec le concours des partenaires ceux des Objectifs du Millénaire pour le développement qui ont trait à la durabilité de l'environnement?

93. Je pense pour ma part que les gouvernements devront continuer à mener une réflexion intense sur la voie à suivre.

Gestion de l'économie verte – gouvernance internationale de l'environnement à long terme

94. Il est évident que l'environnement qui est aujourd'hui fermement ancré au centre des préoccupations ne saurait être relégué à l'arrière-plan de sitôt. L'environnement s'affirme déjà comme un déterminant essentiel de l'orientation des politiques publiques et de l'avenir des marchés, ainsi qu'un élément central de la quête d'équité, de stabilité et de prospérité pour un milliard de personnes qui croupissent encore dans l'extrême pauvreté.

95. La Décision de Cartagena s'est révélée être «le début d'une entreprise de longue haleine visant à développer la compréhension, l'engagement et la détermination nécessaires pour assurer la pérennité de l'environnement ».

96. Il convient de rappeler que le PNUE a pour mandat, en tant qu'autorité chef de file en matière d'environnement, d'articuler la politique à suivre pour faire face aux problèmes environnementaux, de faciliter et de favoriser la solution de ces problèmes et, parallèlement, de tirer au mieux parti des opportunités offertes par l'environnement.

97. Plusieurs processus de réforme sont en cours au sein du système de l'ONU dans le domaine de la gouvernance environnementale internationale, notamment un processus de consultations informelles qui se déroule sur le plan interne, sous la houlette des ambassadeurs du Mexique et de la Suisse. Les résultats de ce processus consultatif informel ont été examinés lors d'une séance plénière de l'Assemblée générale en novembre 2007.

98. Par ailleurs, le Corps commun d'inspection de l'ONU a effectué récemment une « Evaluation de la gouvernance environnementale au sein du système des Nations Unies ». Il a émis à cet égard des recommandations importantes sur la gestion de l'environnement, y compris sur les relations entre le PNUE et les organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement.

99. Il existe également plusieurs initiatives informelles lancées par des groupes d'Etats membres sur divers aspects de la gouvernance environnementale internationale, à l'instar de celles qui ont été préconisées par les gouvernements brésilien et français.

100. Nous savons aussi que des fonds d'investissement dans le secteur public, qui se chiffrent en milliards de dollars, sont disponibles pour l'atténuation des changements climatiques et les mesures d'adaptation, notamment par l'intermédiaire d'institutions et de mécanismes tels que la Banque mondiale et le FEM. Il y a lieu de se féliciter de cet accroissement des investissements. Toutefois, avant de déployer ces immenses ressources sur le terrain, nous devons veiller à mettre en place des mécanismes de gouvernance appropriés pour la gestion des fonds.

101. A cet égard, nous devrions nous préoccuper non pas de l'attribution de ces fonds à telle ou telle institution, mais plutôt de l'usage qui en est fait. L'injection accrue de fonds dans des structures économiques désuètes ne saurait engendrer les types de transformation que nous souhaitons. Pour cela, l'apport de fonds nouveaux doit s'accompagner d'une nouvelle orientation et de nouveaux partenariats.

102. L'heure est venue d'accorder nos violons. Le présent forum me semble être un cadre idoine pour évaluer les progrès accomplis et pour donner aux ministres de l'environnement du monde entier l'occasion de formuler une politique cohérente et de mettre en œuvre un programme qui serve à catalyser la nécessaire transformation économique et institutionnelle.

Perspectives – Comment surmonter les obstacles au passage à l'économie verte?

103. J'ai esquissé jusque-là quelques-uns des obstacles institutionnels qui pourraient entraver la réalisation de l'économie verte. Mais il en existe d'autres qui sont le reflet du thème de la présente rencontre et qui intéressent directement les domaines financier et législatif. Vous avez dans vos dossiers de nombreux documents qui présentent les questions à débattre, dont l'une des plus importantes est celle de l'efficacité énergétique. Selon certaines estimations, toute initiative visant au moins à doubler les améliorations annuelles de l'efficacité énergétique pourrait jouer un rôle déterminant dans l'atténuation des changements climatiques.

104. Au cours des dernières années, les progrès et les investissements dans l'économie d'énergie en matière de transport et de production d'électricité ainsi que dans la consommation de l'industrie et des ménages ont permis de réduire de 1 à 1,5 % l'intensité de la consommation d'énergie par les industries et les ménages. Aux dires de certains spécialistes, il serait possible, en doublant le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique pour le porter à 2,5 % à l'échelle mondiale, de maintenir les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en deçà de 550 parts par million (ppm) jusqu'à la fin du siècle.

105. Alors, pourquoi ne le ferions-nous pas dans l'immédiat? Quels sont les obstacles à la réalisation de ces gains apparemment immenses et probablement peu onéreux?

106. Un autre rapport dont vous êtes saisis porte sur des approches qui ont consisté à utiliser des législations et des politiques innovantes pour mobiliser des financements destinés à la réduction des émissions de carbone, ainsi que pour promouvoir l'innovation et faire naître de nouveaux marchés de technologie. Un bon exemple à cet égard est celui de l'Allemagne où l'application de tarifs auxiliaires a fait du pays le premier fabricant et exportateur de matériels d'exploitation de l'énergie éolienne.

107. Dans certains cas, nous devons nous limiter à une échelle réduite. Le PNUE/FEM vient de lancer un projet visant à remplacer les centrales diesel dans l'industrie théière à forte intensité énergétique en Afrique de l'Est par une petite centrale hydroélectrique. Mais nous devons aussi réfléchir à grande échelle. Trois experts de renom ont publié il y a quelques semaines dans la revue *Scientific American* une évaluation détaillée, y compris les coûts chiffrés, de ce qu'ils ont appelé « Solar Grand Plan » (macro-plan solaire) pour les Etats-Unis d'Amérique.

108. Ces spécialistes estiment que d'ici à 2050, le plan qu'ils ont conçu pourrait couvrir près de 70 % de l'électricité consommée en Amérique et environ 35 % des besoins en énergie. L'excédent d'électricité provenant de l'énergie solaire servirait à produire de l'air comprimé qui serait stocké dans des aquifères, des cavernes et d'autres sites pour faire tourner des turbines pendant la nuit.

109. Certains chercheurs affirment que la quantité d'énergie solaire que reçoivent les régions désertiques est telle qu'une superficie de 640 000 km² (soit un carré de 800 km de côté) dans le Sahara pourrait capter assez d'énergie solaire pour satisfaire l'ensemble de la demande mondiale d'électricité et même davantage.

110. Si nous avons pu envoyer un être humain sur la Lune, expédier des sous-marins sous les calottes glaciaires des zones polaires et réaliser à la perfection des greffes de cœur et de foie, pourquoi ne pourrions-nous pas exploiter la lumière du soleil pour produire de l'électricité ou de l'hydrogène, à une échelle qui puisse déclencher une transformation irréversible?

111. Ici à Monaco, nous avons la possibilité d'orienter l'avenir, par l'aptitude des marchés mondiaux ou nationaux à rejeter ou à épouser les intérêts et les aspirations des habitants de la planète.

Situation post-électorale au Kenya

112. Avant de conclure mon propos, je pense qu'il conviendrait de vous donner un aperçu de la situation qui prévaut au siège du PNUE au lendemain des élections de décembre 2007 au Kenya.

113. Nous avons été alarmés, en même temps que la communauté internationale, par la crise humanitaire que le pays a connue. Mais nous avons aussi bon espoir que l'initiative de M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, et de son équipe d'éminentes personnalités africaines conduira à la réconciliation et à la restauration de la paix entre les dirigeants et les populations de ce pays.

114. Il y a lieu de mentionner la visite effectuée à Nairobi le 1er février dernier par M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, 12 mois jour pour jour après sa première visite à notre siège. Sa présence très appréciée par le personnel de l'ONU à Nairobi a été perçue comme le reflet de la sincère préoccupation du Secrétaire général au sujet de cette situation qui affligeait le Kenya et son peuple, ainsi que le personnel de l'ONU basé dans le pays.

115. Les événements survenus au Kenya ont eu des répercussions sur nos activités, de même qu'ils ont imposé des contraintes supplémentaires à notre personnel, notamment à ceux qui étaient chargés de préparer la présente session extraordinaire. Je leur adresse des remerciements sincères pour le professionnalisme, l'engagement et le courage dont ils ont su faire preuve au cours de ces semaines éprouvantes.

116. Je tiens aussi à exprimer mes chaleureux remerciements à tous les membres du Comité des représentants permanents. En dépit du surcroît de pression subi par les missions diplomatiques et consulaires durant tout un mois, les membres du Comité se sont assidûment rendus à Gigiri pour collaborer avec le secrétariat du PNUE aux préparatifs des présentes assises.

117. La situation demeure précaire au Kenya mais, en collaboration avec le Siège à New York et nos collègues des autres services des Nations Unies basées dans le pays, nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures visant des objectifs spécifiques : la continuité des services et la capacité de réaction en cas de crise. Les bureaux du PNUE demeurent ouverts et nous espérons un aboutissement heureux des négociations engagées pour résoudre la crise et mettre fin de manière définitive aux violences et aux souffrances qui en découlent.

Départs et arrivées

118. Permettez-moi de signaler, pour terminer, que la bonne marche du Conseil d'administration et du Forum ministériel mondial sur l'environnement au cours des 10 dernières années n'aurait pas été possible sans la patience, la compétence et le tact d'un certain nombre de personnes, mais particulièrement de l'une d'entre elles.

119. Beverly Miller qui est secrétaire du Conseil d'administration et elle est bien connue de nous tous. Mesdames et Messieurs, Beverly participe aujourd'hui pour la dernière fois aux sessions du Conseil/Forum, avant son départ à la retraite prévu vers la fin de cette année. C'est en mars 1988 que

Beverly est arrivée au PNUE, en qualité d'administrateur de programme principal. Avant son recrutement à ce poste, elle était déjà connue au PNUE du fait qu'elle avait assumé les fonctions de directeur par intérim du Service de la conservation des ressources naturelles en Jamaïque, structure qu'elle avait contribué à créer en 1975. Je voudrais au nom du PNUE lui adresser nos sincères remerciements pour tout ce qu'elle a fait et réalisé pour le compte de l'organisation, des Etats membres et de l'environnement.

120. Mais l'esprit des Caraïbes restera présent à Nairobi. Angela Cropper, originaire de Trinité-et-Tobago, vient d'être installée dans ses fonctions au PNUE. Elle remplace Shafqat Kakakhel, qui a pris sa retraite après neuf ans de bons et loyaux services au poste de Directeur exécutif adjoint du PNUE. Je voudrais au nom du PNUE et en mon nom personnel exprimer à Shafqat notre profonde gratitude pour l'appui exceptionnel qu'il n'a cessé de nous apporter durant toute cette période.

121. Les fonctions attachées à ce poste sont très importantes pour la direction et l'administration du PNUE, en raison notamment du rôle central qu'il est appelé à jouer pour le succès et l'orientation future de l'organisation. Je ne peux donc que me féliciter de ce que le Secrétaire général ait choisi de nommer à ce poste et en cette période charnière de l'évolution de notre organisation Angela Cropper, cadre nanti d'une base de compétence éprouvée et d'une solide expérience dans les domaines de l'environnement et du développement durable, doublées de qualités exceptionnelles en matière de gestion et de diplomatie.

122. Je vois en cette nomination d'Angela au poste de Directeur exécutif adjoint du PNUE avec rang de sous-secrétaire général des Nations Unies une dimension supplémentaire de la transformation dont j'ai parlé si longuement. Je vous prie de vous joindre à moi pour accueillir Angela à sa première participation aux sessions du Conseil/Forum qui, nous l'espérons, sera suivie de bien d'autres.

123. J'ai parlé au tout début de mon propos de la mobilisation des collectivités locales et je voudrais en conclusion revenir au même sujet. La date du 5 juin est célébrée chaque année comme Journée mondiale de l'environnement de l'ONU. Cela signifie que c'est aussi votre journée à vous.

124. En 2007, la Norvège a accueilli la cérémonie principale sur le thème : Fonte des glaciers - Un sujet brûlant? L'événement a été célébré partout dans le monde, non pas seulement dans quelques pays mais dans une bonne centaine de pays. Rien qu'en Inde, près de 95 villes y ont pris part alors que dans un pays développé comme le Royaume-Uni, plus de 60 manifestations ont eu lieu.

125. Cette année, c'est la Nouvelle-Zélande qui accueillera la cérémonie principale, sur un thème plutôt futuriste : « Kick the CO_2 Habit » (CO_2 non à la dépendance!). Le choix de la Nouvelle-Zélande n'a pas été fait au hasard – c'est l'un des rares pays qui se sont officiellement déclarés respectueux du climat, les autres étant notamment le Costa Rica et la Norvège. Ces pays démontrent de façon fort éloquente que l'économie verte n'est pas un mirage, un phénomène de mode ou simplement un caprice, mais bel et bien un signe des temps. La phase pilote est aujourd'hui révolue. Nous notons déjà des variations sur une échelle propre à induire des transformations.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

126. Je ne peux m'empêcher de penser qu'à la fin de nos assises dans trois jours, nous repartirons de Monaco avec un certain sentiment d'espoir et de faisabilité quant à voir notre programme d'action – l'environnement au service du développement – accélérer la transformation évoquée dans ma déclaration de politique générale.

127. Les flux d'investissements destinés au développement des techniques d'exploitation des énergies propres et renouvelables se chiffrent en milliards de dollars, et d'autres ressources évaluées en trillions de dollars attendent en coulisses. Quant à savoir si ces fonds seront injectés dans l'économie de demain qui se fait jour aujourd'hui ou dans les technologies polluantes du passé, cela dépendra dans une large mesure des décisions que vous, ministres et représentants de vos gouvernements respectifs, prendrez au cours des jours, des mois et des années à venir.

128. Le secteur privé poursuit sa marche en avant. Il se tourne aujourd'hui vers les pouvoirs publics pour la conception et la mise en place des politiques et réglementations qui régiront les nouveaux marchés, ainsi que les incitations fiscales et les instruments qui favoriseront la transition vers une économie verte ou qui la relégueront aux oubliettes.

129. Le rôle du PNUE est d'aider les Etats membres et la grande communauté de la société civile, du secteur privé et des organisations au sein ou à l'extérieur de l'ONU à opérer en toute connaissance de cause des choix orientés vers la transformation.

130. L'objectif de base ne consiste pas à promouvoir l'économie verte comme une fin en soi. Il s'agit plutôt d'un promouvoir le développement – mais un développement qui soit à la fois durable et équitable.

131. L'action environnementale du XXIe siècle s'intègre progressivement dans le programme de développement économique et social du siècle. De fait, en cherchant à résoudre les problèmes liés aux déchets dangereux, à la dégradation des écosystèmes, aux changements climatiques et à tout l'éventail des préoccupations en matière de durabilité, nous nous attaquons fondamentalement aux iniquités qu'engendrent la pauvreté, l'insécurité et l'instabilité. Nous devons absolument maîtriser ces fléaux pour parvenir à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

132. Le PNUE, en tant que votre principal partenaire des fournisseurs de services en matière d'environnement au sein de l'ONU, s'attelle à la transformation rapide de ses structures pour affronter ces difficultés. Grâce au recentrage de la Stratégie à moyen terme, à l'augmentation de l'ordre de 30 % du Fonds pour l'environnement entre 2006 et 2008 ainsi qu'au renforcement des partenariats avec le système des Nations Unies et à l'interaction avec la société civile et le secteur privé, le PNUE est à même d'évoluer pour devenir une entité onusienne efficace, performante et adaptée aux besoins.

Je vous remercie.

Annexe IV

Résumé fait par le Président des débats des ministres et des chefs de délégation à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le présent document est un résumé du dialogue interactif entre les ministres et les autres chefs de délégation participant à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il rend compte des idées présentées et examinées plutôt que d'opinions consensuelles sur tous les points soulevés par les participants.

I. Organisation des consultations ministérielles

1. Les ministres et chefs de délégation de 138 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies participant à la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Monaco, du 20 au 22 février 2008, ont tenu des consultations ministérielles sur les thèmes « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique » et « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU ».

2. Les consultations se sont déroulées sous la direction du Président du Conseil/Forum, M. Roberto Dobles (Costa Rica), avec le concours des ministres et des chefs de délégation des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Burkina Faso, Danemark, El Salvador, Finlande, France, Gambie, Etats-Unis d'Amérique, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République dominicaine et Suisse.

3. Pour faciliter le dialogue interactif, le Conseil/Forum a tenu les consultations ministérielles sous la forme d'exposés en plénière et de discussions suivis de tables rondes restreintes. Aussi bien lors des discussions en plénière que des tables rondes, le Président du Conseil/Forum a également bénéficié du concours d'un certain nombre de personnalités influentes du secteur privé, de représentants des organismes des Nations Unies, des personnalités représentatives des autorités locales et des organisations de la société civile.

4. Les participants aux consultations ont examiné plusieurs actions possibles que les gouvernements, le PNUE et la communauté internationale pourraient entreprendre. Les idées présentées ci-dessous reflètent la diversité des vues exprimées lors des débats. Leur inclusion ne signifie pas qu'elles n'ont pas été controversées ou que chaque idée a été pleinement examinée par chaque gouvernement, mais elles sont plutôt un creuset d'idées où les gouvernements, le PNUE et la communauté internationale pourront puiser pour les explorer plus avant.

5. Le présent document est publié sans avoir été revu par les services d'édition.

II. Résumé des débats ministériels sur le thème I : « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique »

6. Le dialogue interactif sur le thème « Mondialisation et environnement – mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique » s'est déroulé dans le cadre de trois séances distinctes mais reliées entre elles, qui portaient chacune sur un thème spécifique, à savoir « le rôle des politiques nationales dans la facilitation des investissements », « les marchés financiers sont-ils prêts à mobiliser les investissements nécessaires? » et « la mobilisation des capitaux au niveau local. » Les exposés des experts et les débats qui ont eu lieu durant les deux premières séances plénières ont contribué à cadrer les discussions au sein des tables rondes. La dernière séance plénière a été organisée différemment : les exposés et les débats ont été suivis d'une synthèse des tables rondes, puis de nouveaux débats ont eu lieu. Dans le présent résumé, les principaux points soulevés lors de chacune des séances plénières sont présentés séparément et suivis d'un résumé général des discussions au sein des tables rondes.

7. Bien que les thèmes des séances plénières et des tables rondes soient bien spécifiques, nombre de points soulevés lors des exposés et des débats revêtaient un caractère global et étaient donc communs aux séances. C'est ainsi que :

a) Le changement climatique, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté peuvent être compatibles s'ils sont appréhendés de manière globale;

b) Les capitaux pour financer les investissements sont globalement suffisants pour relever le défi posé par le changement climatique, mais pour accroître les niveaux actuels des investissements, il importe de mettre en place un cadre international judicieux assorti de cibles clairement définies et d'une architecture financière qui irait de pair avec des politiques stables et à long terme et une structure institutionnelle au niveau national;

c) Le marché du carbone a montré qu'il peut contribuer à mobiliser de nouvelles ressources pour financer les mesures d'atténuation et le transfert de technologie, mais pour conserver l'élan acquis, il est essentiel que le prix du carbone soit suffisamment élevé et prévisible à long terme;

d) Le financement des activités en matière d'adaptation aux changements climatiques est toujours limité, alors même que de nombreux pays s'attèlent à identifier les domaines d'action prioritaires, mais pour relever le défi, il est absolument indispensable de rendre opérationnel le Fonds d'adaptation et de s'assurer que les fonds générés par le marché suscité par le Mécanisme pour un développement propre soient complétés par les apports substantiels des pays industrialisés.

8. La 1ère séance plénière, intitulée « Le rôle des politiques nationales dans la facilitation des investissements », a débuté par les remarques liminaires du Ministre indonésien de l'environnement, M. R. Witoelar, et a comporté un exposé d'ensemble du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC), M. Yvo de Boer. Les débats ont été animés par M. James Cameron, Vice-Président de l'organisation Climate Change Capital. Les intervenants étaient M. Guangsheng Gao, Directeur général de la Commission chinoise pour le développement et la réforme; M. Sigmar Gabriel, Ministre allemand de l'environnement; M. Erik Solheim, Ministre norvégien de l'environnement et du développement international; Mme Batilda Burian, Ministre d'Etat de la République-Unie de Tanzanie; et M. Juan Zomavia, Directeur général de l'Organisation international du Travail.

9. Les intervenants ont fait observer que bien que les capitaux pour financer les investissements sur les technologies propres – celles qui étaient plus respectueuses de l'environnement – soient suffisants, l'efficacité des marchés dépendrait de l'orientation stratégique fournie par les gouvernements en matière d'institution d'une nouvelle architecture financière. Le sentiment général était qu'il fallait mettre aux oubliettes l'idée que « le gouvernement ou le secteur privé règleront les problèmes » pour reconnaître que c'était l'interaction savamment menée entre les politiques publiques, les marchés et les chefs d'entreprise qui favoriserait l'innovation et l'investissement sur les technologies propres. La nécessité d'une cohérence des politiques nationales et multilatérales et de l'élaboration des politiques a également été mise en relief.

10. Les intervenants ont relevé qu'il convenait de fixer le prix du carbone à un niveau suffisamment élevé et prévisible à long terme. Les marchés du carbone en expansion offraient les capitaux requis et devaient être développés mais ils ne pouvaient, à eux seuls, changer les choses. Les besoins globaux en investissements étaient importants – près de 200 à 210 milliards de dollars chaque année d'ici à 2030 selon les prévisions du secrétariat de la CCNUCC –, quoique modestes au regard du PIB dans le monde. L'Agence internationale de l'énergie et d'autres instances ont souligné qu'il fallait en tout état de cause opérer des investissements considérables dans les infrastructures énergétiques. Le problème était de s'assurer que ces investissements cadrent avec les objectifs en matière de réduction des émissions de carbone. Les intervenants ont aussi mis en avant les effets bénéfiques de la croissance verte sur l'environnement et le développement socio-économique.

11. S'agissant de la Feuille de route de Bali, on a fait valoir qu'il y avait un lien entre les engagements qu'avaient pris les pays développés en ce qui concerne le transfert de technologie, le financement et le renforcement des capacités et l'action des pays en développement. Ces derniers n'avaient plus besoin d'être convaincus des bienfaits de la croissance verte, mais ils requéraient une assistance financière et technique pour opérer la transition vers des économies à plus faible consommation de carbone. Les intervenants ont également partagé leurs expériences et perceptions sur les différentes approches nationales, qui allaient de la vente aux enchères des crédits des émissions de carbone et l'utilisation des fonds ainsi générés pour stimuler l'investissement sur les technologies énergétiques plus propres au partage des risques pris par les gouvernements et à l'appui au développement de technologies.

12. La séance intitulée « les marchés financiers sont-ils prêts à mobiliser les investissements nécessaires? » a été animée par M. Bert Koenders, Ministre néerlandais de la coopération pour le développement. Des remarques d'ouverture ont été prononcées par Mme Monique Barbut, Directrice générale et Président du Fonds pour l'environnement mondial et M. Michael Liebreich,

Directeur du Fonds pour les énergies nouvelles. Les experts ont notamment inclus M. Andreas Carlgren, Ministre suédois de l'environnement; M. Neil Eckert, Directeur général de l'organisation Climate Exchange PLC.; M. Robert Takon, Chef du Département de la gestion des risques de la Standard Chartered Bank et Président de l'Initiative financière du PNUE; M. Olav Kjørven, Directeur du Bureau pour les politiques de développement au Programme des Nations Unies pour le développement; et Mme Kristalina Georgieva, Directrice du développement durable et Vice-Présidente de la Banque mondiale.

13. Dans leurs allocutions et au cours du débat qui a suivi, les intervenants et les présentateurs sont quelque peu revenus aux thèmes de la séance précédente, à savoir que la protection du climat, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté étaient compatibles, que les capitaux pour financer les investissements étaient suffisants pour réduire les émissions des gaz à effet de serre grâce au recours aux nouvelles technologies et que la difficulté pour les gouvernements était d'adopter des politiques qui accordent les intérêts publics concernant les changements climatiques avec les motivations du secteur privé, favorisant ainsi le fonctionnement des marchés.

14. Un exposé sur les tendances en matière d'investissements dans le secteur des énergies renouvelables a fait apparaître que les marchés financiers étaient prêts à investir dans les mesures d'atténuation des changements climatiques si l'environnement favorable était instauré. Les acteurs du secteur privé qui ont pris la parole ont clairement indiqué que le secteur des énergies renouvelables n'était plus marginal et qu'il était considéré par les milieux financiers comme un secteur primaire. La forte croissance qui continuait de caractériser ce secteur était le résultat de l'innovation de nouveaux produits financiers et favorisait tout à la fois cette innovation. Le groupe de discussion a souligné que ces informations, qui étaient importantes, permettaient d'avoir un nouveau regard sur les changements fondamentaux qui intervenaient dans le secteur. Un aspect problématique toutefois était l'absence d'activités observée dans les pays en développement plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il incombait aux gouvernements de préserver les intérêts des personnes très pauvres et de ceux qui subissaient les contrecoups de la restructuration industrielle occasionnée par le passage à des sources d'énergie faibles en carbone. Il a été fait remarquer que les ressources financières générées dans le cadre des mécanismes de financement actuels étaient insuffisantes pour relever le défi posé par l'adaptation au changement climatique.

15. Les intervenants ont de nouveau insisté sur le fait que les capitaux tirés du marché du carbone devaient être consacrés aux technologies propres et réorientés vers ces dernières, et indiqué qu'il était essentiel que le prix du carbone soit suffisamment élevé et prévisible. Les pays en développement ne pouvaient notamment pas payer les coûts plus élevés liés à l'accès à la technologie et présentaient souvent plus de risques selon un investisseur; il fallait donc que les institutions du secteur public endossent une partie de ces risques. Un intervenant ayant pris la parole a suggéré que d'autres secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et les secteurs de la foresterie et de l'agriculture soient englobés aussi rapidement que possible sur les marchés, même si l'on n'en maîtrisait pas pleinement tous les aspects.

16. Un orateur a noté que même si l'on pouvait dire à juste titre que les gouvernements devaient mettre en place des cadres politiques judicieux, il fallait que les établissements financiers du secteur privé jouent un rôle de dynamisation et prennent les devants, même lorsque des incertitudes planaient. Il allait sans dire que les investissements qui étaient opérés actuellement sans penser que l'avenir du carbone était limité, se révéleraient irréfléchis.

17. La dernière séance plénière sur le thème « Mobiliser des capitaux au niveau local » a débuté par les remarques liminaires du Gouverneur de Bangkok, M. Apirak Kosayodhin. Le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, a ensuite animé une discussion faisant intervenir M. Fernando Ibanez, Directeur général de Saguapac (Bolivie); M. Andrew Etwire, Directeur général de Power World Limited (Ghana); Mme Barbara James, Directrice général de Henshaw Capital Partners (Nigéria); et M. Harish Hande, Directeur général de Salco India.

18. Pour les acteurs locaux, une plus grande sensibilisation des différents groupes au changement climatique, la nécessité de repenser les modes de fonctionnement et les approches et les possibilités qui y étaient liées s'avéraient essentiels. Cela englobait notamment des groupes aussi divers que les citadins, les banques locales, les chefs d'entreprises, les spécialistes du capital risque et les gestionnaires des fonds de pension. L'amélioration des capacités des différents groupes professionnels de concevoir de nouvelles approches pour financer les investissements sur des énergies plus propres allait de pair avec une plus grande sensibilisation.

19. Les intervenants ont aussi souligné combien il importait d'offrir des types de financement appropriés, qui permettent notamment aux pauvres de pouvoir payer pour les énergies plus propres. Il fallait mettre à la portée des populations des financements appropriés allant de pair avec la technologie

adéquate, en répondant à leurs besoins de financement spécifiques. Cela pourrait supposer d'utiliser les fonds publics pour combler les déficits financiers et, partant, stimuler les investissements et les emprunts locaux. Il était crucial en pareil cas de mener des consultations avec les groupes locaux pour s'assurer que les solutions offertes convenaient bien au groupe ciblé.

20. On a préconisé des approches fondées sur le concept « d'une infrastructure holistique », le recours à des politiques publiques combinant tout à la fois la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités, ainsi que l'investissement. L'approche en matière d'autosuffisance agricole adoptée par l'Inde a été citée comme exemple du type de transformation requis pour le passage à une économie plus faible en carbone.

21. Les discussions au sein de tables rondes ont été étayées par les modérateurs et comportaient parfois de brefs exposés. On a admis qu'il y avait eu une évolution positive caractérisée par la hausse des investissements allant aux technologies énergétiques propres et l'expansion rapide du marché du carbone. Pour continuer sur cette lancée, les gouvernements devaient mettre en place les conditions favorisant l'accroissement des investissements du secteur privé, tant au niveau national qu'à l'extérieur, dans les technologies, infrastructures et services à plus faible consommation de carbone. Cela ne saurait se faire sans des politiques stables et à long terme et des cadres réglementaires assortis de mécanismes de financement publics pour optimiser les capitaux privés à tous les stades de la mise au point des technologies. Ces politiques allaient des règlementations touchant aux énergies renouvelables aux mesures d'accompagnement telles que les codes de construction, les achats publics verts, la promotion des transports écologiquement rationnels et la sensibilisation du public et le renforcement des capacités.

22. Le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies pourraient jouer un rôle clé pour aider les pays en développement à mettre en place ces cadres directeurs et institutionnels et à renforcer leurs capacités d'accéder au financement. Il fallait prendre en compte des groupes comme la société civile et les autorités locales dans l'élaboration des politiques. Un cadre international robuste assorti de cibles clairement définies et d'une architecture financière, pour promouvoir notamment l'investissement dans les pays en développement, était préconisé.

23. Il était nécessaire que les mécanismes de financement comportent des mesures qui incitent à l'adoption de solutions respectueuses du climat et freinent le recours aux systèmes à forte consommation de carbone (en instituant des prix élevés). Un intervenant a noté que les engagements importants pris dans le cadre du Protocole de Kyoto pouvaient favoriser le développement du marché du carbone qui, à l'évidence, offrait des possibilités énormes de mobiliser des ressources pour financer les mesures d'atténuation. A ce jour toutefois, il avait principalement bénéficié aux pays industrialisés et à un petit nombre de pays en développement. Il fallait non seulement développer le marché du carbone et en assouplir le fonctionnement, mais affiner le Mécanisme pour un développement propre pour assurer une répartition régionale plus équitable. L'on devait concevoir des modèles permettant de mobiliser les types de financements appropriés pour les petites et moyennes entreprises et favoriser l'émergence de marchés des capitaux. De nouvelles méthodes de financement, axées pour la plupart sur la mobilisation de capitaux au niveau local, s'imposaient pour les utilisateurs finals. Les mécanismes du marché devaient englober des mesures d'incitation pour empêcher la déforestation et promouvoir la conservation des forêts ainsi que l'agriculture organique.

24. On a suggéré que les partenariats public-privé, notamment l'établissement de fonds nationaux pour le climat avec la participation du secteur privé, étaient un important moyen d'action. Il fallait explorer d'autres nouvelles sources de financement telles que la vente aux enchères des crédits des émissions de carbone et l'application d'une taxe, du type de celle prévue par le Mécanisme pour un développement propre, à d'autres mécanismes institués par le Protocole de Kyoto. Des instruments semblables à ceux utilisés dans le cadre du Protocole de Montréal ont été proposés. D'autres intervenants ont souligné le rôle important des régimes de propriété intellectuelle dans la promotion du transfert de technologie.

25. S'agissant de l'adaptation, le bilan que l'on pouvait dresser du Fonds d'adaptation était limité, de nombreux pays étant toujours en train d'évaluer leurs vulnérabilités au niveau national et d'identifier les actions prioritaires. Il a été convenu qu'il fallait d'urgence rendre le Fonds d'adaptation opérationnel. Des intervenants ont relevé que les fonds tirés du Mécanisme pour un développement propre constituaient certes une base de départ pour alimenter le Fonds, mais pour relever le défi, il était impératif que les pays industrialisés dégagent des fonds supplémentaires.

26. Les consultations ministérielles sur la mobilisation des ressources financières pour relever le défi climatique étaient la première occasion importante qui s'offrait, après la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali, d'examiner les questions liées au financement et au transfert de technologies; elles ont

suscité un fourmillement d'idées, points de vue, expériences et observations. L'on n'a pas cherché à tirer des conclusions pour la fixation des priorités des différents acteurs, qu'il s'agisse des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des organisations intergouvernementales, ou à déterminer les actions spécifiques que chacun pourrait ou devrait entreprendre. Le but était plutôt de fournir un cadre de discussion et d'en apprendre davantage sur les marchés financiers et leur rôle dans la lutte contre le changement climatique. Les ministres et autres chefs de délégation en sont sortis plus édifiés et ont pu explorer toutes les possibilités qui s'offraient pour élaborer des politiques permettant de favoriser la mobilisation des financements nécessaires.

27. Les consultations ont également fourni une excellente base pour continuer à réfléchir de manière novatrice sur ce qu'il convenait de faire pour accroître les investissements sur les technologies et pratiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, aussi bien les nouvelles approches que celles fondées sur l'élargissement ou l'extension des modèles avérés. Les consultations se sont déroulées dans un climat optimiste : il restait beaucoup à faire, mais l'on avait déjà considérablement avancé et les perspectives étaient immenses.

III. Résumé des consultations ministérielles sur le thème II : « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU

28. Les ministres ont tenu un dialogue interactif qui leur a donné l'occasion de faire le point de l'application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, par laquelle le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement avait adopté la « Décision de Cartagena », ainsi que des évolutions récentes présentant un intérêt pour le PNUE dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU, et d'apporter une contribution aux débats en cours et prévus prochainement au sein de l'Assemblée générale.

29. Les participants aux consultations ministérielles ont entendu un exposé général sur l'état d'avancement des consultations officieuses menées sur les activités en matière d'environnement au sein de l'ONU par M. Claude Heller Rouassant (Mexique) et M. Peter Maurer (Suisse), qui en étaient les Coprésidents. Le Vice-Ministre brésilien de l'environnement, M. João Paulo Capobianco, a fait un exposé général sur les résultats de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement : les défis pour la gouvernance internationale de l'environnement, qui s'était tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en septembre 2007.

30. Une discussion animée par M. Marthinus van Schalkwyk, Ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme, qui faisait intervenir M. Francisco Santos, Vice-Président de la Colombie; Mme Claudia McMurray, Secrétaire d'Etat adjointe des Etats-Unis d'Amérique; M. James Leape, Directeur général du World Wide Fund; et M. Mark Halle, Directeur du commerce et des investissements de l'Institut international pour le développement durable, a mis davantage l'accent sur les questions à l'examen. Le dialogue interactif a également comporté un débat en plénière, durant lequel le grand nombre d'interventions enrichissantes des participants a reflété l'intérêt majeur porté à cette question. Les participants se sont penchés sur les diverses actions possibles pour examen par les gouvernements, le PNUE et la communauté internationale.

31. Pour renverser la tendance actuelle vers la dégradation de l'environnement mondial, il serait nécessaire de renforcer la gouvernance de l'environnement à tous les niveaux, ce qui à son tour exigerait une plus grande cohérence et efficacité des institutions et processus internationaux et un resserrement de leur coopération pour relever les défis écologiques majeurs qui se posent ou se font jour à l'échelon planétaire. Les ministres de l'environnement du monde entier avaient exprimé leur préoccupation commune sur ce point lorsqu'ils se sont réunis à Malmö (Suède) à l'occasion de la première session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en mai 2000. Cette session avait donné lieu à une série de débats intergouvernementaux sur la gouvernance internationale de l'environnement en 2001 et à l'adoption de la décision SS.VII sur la question par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement lors de sa septième session extraordinaire, qui s'était tenue à Cartagena (Colombie) en février 2002. Dans cette décision, le Conseil/Forum soulignait la nécessité de tirer le meilleur parti possible des structures qui existaient et notaient le caractère évolutif du renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement. La Décision de Cartagena était toujours considérée comme la principale solution à adopter.

32. Le Document final du Sommet mondial de 2005[8], qui énonçait le programme d'action mondial convenu par les dirigeants du monde entier, abordait, entre autres, la gouvernance internationale de l'environnement, en particulier dans le contexte de la réforme de l'ONU. Au paragraphe 169 de ce

[8] Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

document, les gouvernements ont convenu d'explorer la possibilité d'établir un cadre institutionnel plus cohérent, et plus intégré, pour la réalisation des activités environnementales au sein du système des Nations Unies, ce qui permettrait de mieux s'attaquer aux domaines de préoccupation clés, en améliorant notamment la coordination; en améliorant la fourniture des avis et orientations en matière de politiques; en renforçant les connaissances scientifiques, l'évaluation et la coopération; en assurant un meilleur respect des traités en tenant dûment compte de leur autonomie juridique; et en prenant mieux en compte les activités environnementale dans le cadre plus large du développement durable au niveau opérationnel, notamment par le biais du renforcement des capacités.

33. Comme suite au paragraphe 169 du Document final, l'Assemblée générale a engagé en 2006 un processus consultatif informel sur le cadre institutionnel dans lequel inscrire les activités menées en matière d'environnement au sein de l'ONU, qui s'est poursuivi en 2007. Les coprésidents du processus consultatif informel ont publié le 14 juin 2007 un document conceptuel qui soulignait la nécessité de renforcer la coordination; d'améliorer la fourniture d'avis et d'orientations en matière de politiques; de renforcer les connaissances scientifiques, l'évaluation et la coopération; d'assurer un meilleur respect des traités et de leur autonomie juridique; et de mieux intégrer les activités environnementales dans le cadre plus large du développement durable au niveau opérationnel, notamment par le biais du renforcement des capacités.

34. Le processus consultatif informel mené au sein de l'Assemblée générale a débouché sur l'établissement par les coprésidents d'un résumé, qui a servi de base à la poursuite des consultations amorcées en janvier 2007. Des efforts étaient actuellement faits pour examiner la nécessité et les modalités d'une résolution qui pourrait être prise par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gouvernance internationale de l'environnement. Cette résolution pourrait viser les entités du système de la gouvernance internationale de l'environnement, dont le PNUE, prévoir la tenue d'examens périodiques et fixer le cadre des discussions futures. Elle pourrait mettre l'accent sur les approches pragmatiques qui avaient reçu une attention lors des consultations, notamment le rôle de la science, la coordination thématique au sein du système des Nations Unies et la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement en respectant leur autonomie juridique. L'option consistant à solliciter régulièrement l'appui financier du système de la gouvernance internationale sur l'environnement pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, y compris pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, pourrait aussi recevoir une attention.

35. Les participants ont accueilli avec satisfaction les travaux des coprésidents de la consultation informelle. Ils ont relevé que bien qu'il y ait des divergences d'opinions sur les éléments du document conceptuel, il n'en était pas moins très important et utile. Ils ont aussi souligné la contribution importante du PNUE, notamment du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, aux discussions en cours. Certains participants ont préconisé un plus grand renforcement du rôle et des fonctions du Conseil/Forum.

36. Plusieurs participants ont dit que l'urgence et l'ampleur des problèmes environnementaux risquaient de supplanter les moyens dont disposaient les institutions actuelles. Il a également été dit que la structure actuelle de la gouvernance internationale présentait à plusieurs titres des avantages : elle était décentralisée, spécialisée et relativement souple. Il lui fallait être plus efficace et opérante. On a aussi observé que le PNUE avait accompli d'importants progrès attestés notamment par l'élaboration de sa stratégie à moyen terme. Les participants ont salué le rôle du PNUE dans le Groupe des Nations Unies pour le développement, la coopération qu'il avait instituée avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'Initiative Environnement et Pauvreté et sa participation en tant qu'organisme non résident au sein des programmes pilotes « Un seul ONU ».

37. Les participants à la consultation ont dit que la gouvernance internationale de l'environnement et la réforme de l'ONU étaient évolutifs et ont fait part de leur intérêt à continuer de contribuer aux discussions. Les représentants des gouvernements et de la société civile ont fait observer que la hausse des investissements consacrés à l'environnement, s'agissant notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, donnait une nouvelle dimension à la gouvernance internationale de l'environnement et aux politiques nationales visant à la protection de l'environnement. Plusieurs ont dit qu'il fallait mettre en œuvre un cadre approprié régissant ces investissements pour favoriser la réalisation des objectifs fixés en matière de développement durable.

38. La réforme actuelle de l'ONU donnait l'occasion de renforcer les activités environnementales au sein du système. C'est dans un tel contexte qu'il fallait envisager les options visant à renforcer, réformer ou moderniser le PNUE. De nombreux délégués ont souligné la nécessité de maintenir le siège du PNUE à Nairobi (Kenya). Le regain d'attention politique accordée à l'environnement avait conforté le processus de réforme et, de plus en plus, on reconnaissait que la viabilité environnementale

ne pouvait être dissociée du développement durable et de la croissance économique. L'intégration de l'environnement dans d'autres secteurs, renforçant ainsi le rôle des ministères de l'environnement, permettrait de faire en sorte que l'on prenne en compte la dimension environnementale. On a souligné que les problèmes environnementaux devaient être intégrés dans les plans de développement et les stratégies économiques. Il conviendrait, dans le cadre de la mise en œuvre, d'encourager les nouveaux partenariats entre le PNUE et le PNUD, l'Organisation internationale du Travail et d'autres organismes du système des Nations Unies. Plusieurs participants ont déclaré qu'il était nécessaire de renforcer davantage le rôle du Groupe de la gestion de l'environnement.

39. Les participants à la consultation ont déclaré que la Stratégie à moyen terme du PNUE pour 2010-2013 constituait un important jalon dans le renforcement de l'appui programmatique du PNUE aux efforts visant à renforcer la gouvernance internationale de l'environnement ancrée dans la Décision de Cartagena.[9] De nombreuses délégations ont demandé que l'on renforce davantage la base financière du PNUE, en particulier pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali. Le rôle du PNUE dans le renforcement de la base scientifique de l'ONU et de ses Etats Membres, en particulier les pays en développement, a été souligné, et certains participants ont estimé que l'examen en cours de la Veille écologique : vision 2020, pourrait y contribuer.

40. On s'est déclaré en faveur d'un pilier de l'environnement de l'ONU réformé ainsi que de l'augmentation de ses ressources financières. Les défis écologiques complexes, croissants et étroitement liés requiéraient urgemment des réponses coordonnées, y compris dans des secteurs d'action autres que l'environnement. Diverses mesures ont été examinées, notamment une meilleure coordination entre les institutions œuvrant dans le domaine de l'environnement et une plus grande coopération avec les organismes multilatéraux ayant des mandats économiques et en matière de développement. Certains délégués ont mis en exergue les travaux en cours du Groupe de travail conjoint spécial chargé de renforcer la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui en constituaient un exemple notable.

41. La question du renforcement du PNUE ou de son élévation au rang d'institution spécialisée en le dotant du mandat lui permettant de promouvoir une meilleure coordination a été examinée, tout comme la création éventuelle d'une nouvelle organisation des Nations Unies pour l'environnement. L'idée de créer une organisation de tutelle pour l'environnement qui traiterait également du développement durable et engloberait le PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial et les accords multilatéraux sur l'environnement, a aussi été émise. Un participant a indiqué que le processus de réformes ne devrait pas conduire à l'établissement de nouveaux accords juridiquement contraignants. Nombre de participants ont souligné la nécessité d'adopter une approche concertée à l'égard de la gouvernance internationale de l'environnement. Les ministres et chefs de délégation se sont engagés à poursuivre le dialogue sur la manière de faire évoluer la gouvernance internationale de l'environnement.

42. La nécessité d'associer les ministres des affaires étrangères et autres intéressés dans le débat a été soulignée, en faisant spécifiquement mention de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement tenue au Brésil. Pour aller de l'avant, on a proposé de définir d'abord le rôle avant de déterminer la forme, et la première priorité était de clarifier les objectifs de la communauté internationale.

43. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'une convergence. On a largement convenu qu'il fallait renforcer davantage le PNUE, en renforçant notamment sa présence régionale, sa base financière et son aptitude à mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali, tout en envisageant aussi d'autres options plus ambitieuses permettant de renforcer la gouvernance internationale de l'environnement en menant un dialogue transparent. A cet égard, plusieurs participants ont dit que la terminologie et les domaines de convergence devaient être plus circonscrits. La plupart des participants ont souligné qu'il fallait continuer à prendre d'urgence des mesures pour renforcer davantage le PNUE.

---

[9] On entend par Décision de Cartagena les recommandations formulées par le Groupe intergouvernemental à composition non limitée de ministres ou de représentants de ministres sur la gouvernance internationale en matière d'environnement. Le rapport sur les travaux du Groupe, dans lequel figure ces recommandations, a été adopté par le Conseil d'administration dans sa décision SS.VII/1 du 15 février 2002 et figure dans l'annexe à cette décision.